UNION PAYSANNE
le journal
Pour faire changement !
Vol. 2 - No 1 - Septembre 2004 - 3 $

La Mauricie

L'héritage du passé

La rédaction

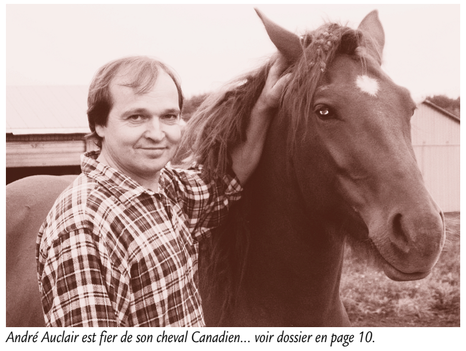

André Auclair est fier de son cheval Canadien... voir dossier en page 10.

Nous ouvrons la deuxième année du journal par une visite en Mauricie. Connaissez-vous la Mauricie?

La Mauricie est une région de bois, d'eau et d'histoire. Berceau de la colonie, de Maurice Duplessis et de Jean Chrétien, berceau de la métallurgie, de l'industrie du bois et du papier, de l'aluminium, de l'hydroélectricité et même un peu de l'énergie nucléaire au Québec, réputée pour ses grandes rivières et ses terres agricoles. C'est la rive nord. La forêt est proche.

Mais ce glorieux passé cache néanmoins un lourd héritage. Les usines, devenues désuètes pour un bon nombre, ont laissé autour d'elles une classe ouvrière démunie, des villes sinistres, des ressources ruinées, un environnement lourdement hypothéqué. L'agriculture, spécialisée en élevages intensifs (porc et poulet) et en monocultures de maïs, a déstructuré la campagne. La région est la sixième des « régions-ressources » et elle a perdu près de 5% de sa population depuis 10 ans.

Pourtant, ce patrimoine exceptionnel de nature et d'histoire, si hypothéqué soit-il, est aussi la principale ressource d'avenir sur laquelle semblent miser un peu partout les nouveaux agriculteurs, les mouvements écologiques et un nouvel écotourisme gagnant.

Tout le monde connaît la Cité de l'énergie, le Festival western de Saint-Tite et le Parc de la Mauricie, mais on connaît moins la saga du sauvetage de la tortue des bois, de la Batiscan ou de la réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre par une nouvelle génération d'écologistes devenus spécialistes en gestion géomatique du territoire, ou la saga du sauvetage des semences et des races patrimoniales de chez nous par une nouvelle génération de paysans.

Les centres de la nouvelle Mauricie sont à Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Didace, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Tite, Grandes-Piles, etc. Ne cherchez pas l'avenir de la Mauricie à Trois-Rivières, où il y a surtout des musées, des institutions, des magasins et le plus grand festival de poésie au monde, ni à Shawinigan, où vous serez terrifiés par ce qu'a laissé derrière lui l'ouragan industriel du dernier siècle.

Dans ce numéro

Le pays
La Mauricie, l'héritage du passé 1
Les saveurs paysannes de Mauricie 14

L'événement
L'UPA en question 1
Moratoire • Irradiation • ALENA

Paysannerie
Les Jardins du Grand-Portage, un mode de vie 6
Le Chevalier Mailloux dépose les armes 7

Reportage
De la tortue des bois à la gestion géomatique du territoire 8

Dossier
Un plan pour sauver les races canadiennes patrimoniales 10

Chroniques
La Tête à Papineau : Pour découvrir le patrimoine agricole et rural 11
L'Union paysanne au jour le jour 12

Le Marché paysan 15

Pas de vacances pour l'Union paysanne 16

L'UPA en question

Intervention de 200 acériculteurs à une audience de la Régie des marchés et devant le MAPAQ le 20 août, conflit entre l'Union paysanne et La Terre de chez nous, requête de la Fédération acéricole de l'UPA pour outrage au tribunal contre les dirigeants de l'Union acéricole paysanne, manifestation contre le monopole syndical devant les locaux de l'UPA à Longueuil le 12 septembre, formation d'une coalition des acériculteurs pour la défense du sirop et bientôt d'un front commun pour une réforme des plans conjoints de mise en marché gérés par l'UPA, projet d'états généraux de l'agriculture, débat sur la gestion de l'offre dans les ententes de libre- échange, débats sur les OGM, l'irradiation des aliments, les produits biologiques et les produits d'appellation versus les produits conventionnels, opposition à la levée du moratoire porcin selon la loi 54, etc.

La rédaction

Photo : Ulysse Bordeleau

Le gouvernement a-t-il décidé d'abandonner les acériculteurs au pouvoir totalitaire de L'UPA?

Catalyseur ou instigatrice, l'Union paysanne est depuis quelques mois au cœur d'une confrontation de plus en plus large avec l'UPA et d'une remise en question du fonctionnement de l'agriculture et du monde agricole au Québec. L'Union paysanne, malgré son peu de ressources, doit souvent affronter seule les dangers, les suites et les « poursuites » d'une telle confrontation, car la peur oblige encore la majorité des opposants à se cacher.

Le bras de fer généré par l'Union acéricole paysanne entre les acériculteurs et l'UPA, la Régie des marchés, la Financière agricole et le ministère de l'Agriculture est en train d'ébranler le contrôle absolu de l'UPA comme syndicat unique et obligatoire et comme seul gestionnaire des plans conjoints de mise en marché de plus de 5 milliards de produits agricoles. L'inquiétude gagne les autres productions, la députation, les associations et les industries liées à l'agriculture. Même La Terre de chez nous ne peut taire tous les cas. Continuellement, ceux qui veulent développer des produits de créneau se voient écartés par des règles de mise en marché conçues pour la production industrielle.

Quelque chose ne va plus avec un modèle qu'on croyait hier encore le meilleur au monde. Et les jugements passés qu'on ramène bêtement sur la table pour justifier la légalité de ces monopoles, jugements Croteau, Deschênes ou autres, ne font qu'illustrer l'urgence de changer les lois qui les ont établis.

La contestation du modèle de gestion de l'agriculture qui prévaut au Québec vient aussi bien des consommateurs que des producteurs de toutes les productions et de toutes les régions.

Malheureusement, le gouvernement Charest et sa « blanche » ministre de l'Agriculture Françoise Gauthier ne semblent pas avoir ni l'intelligence ni la volonté de saisir l'occasion pour reprendre le contrôle de la politique agricole, qui est passée depuis belle lurette sous la coupe de l'UPA.

Les encouragements à continuer arrivent de tous côtés de la part d'acteurs importants qui doivent garder l'anonymat.

Tous ceux qui croient à la nécessité de réorienter notre agriculture sauront-ils mettre la main à la roue et à leur porte-monnaie pour gagner cette bataille contre le pouvoir et l'argent?

La gestion de l'offre, c'est-à-dire le contrôle de toute la production dans un secteur pour garantir des prix décents aux producteurs, est devenue la formule miracle que l'UPA tente d'imposer dans toutes les productions pour stabiliser le revenu des producteurs, et cela, malgré le mécontentement grandissant qu'elle soulève chez ces mêmes producteurs. Ces derniers temps, l'UPA tente même de l'imposer au plan international dans les négociations de libre-échange comme protection contre les bas prix mondiaux résultant de la surproduction bon marché de certains pays. L'UPA a même lancé une coalition pour faire pression dans ce sens, GO5, qui a été endossée par plusieurs ministres, y compris bien sûr Françoise Gauthier. Pierre-Marc Johnson a été engagé pour en faire la promotion, et les grands journaux ont publié ses textes de propagande comme des textes d'analyse. L'Union paysanne est favorable à la gestion de l'offre, mais elle est en profond désaccord avec la façon dont elle est pratiquée sous le contrôle absolu de l'UPA comme syndicat unique, et tient à dénoncer l'ambiguïté volontaire qu'entretient l'UPA autour de cette question.

La rédaction

OUI à la gestion de l'offre NON à la gestion par l'UPA

Maxime Laplante, agr., président de l'Union paysanne

Alors que les prix

des quotas ont pratiquement bloqué toute relève dans les secteurs du lait, de la volaille, des œufs et bientôt du lapin et du sirop d'érable, l'UPA continue de clamer haut et fort que le Québec a développé un modèle unique et envié de gestion de l'offre, et que tout va bien de ce côté. Et le premier qui prétend remettre cette croyance quasi religieuse en question risque fort d'être qualifié de néo-libéral ou de profiteur. Mais entre le contrôle totalitaire de l'UPA sur la mise en marché des produits agricoles et le libre-échange sauvage, n'y a-t-il pas d'alternative? Par exemple, pourrait-on imaginer une gestion de l'offre indépendante de l'emprise de l'UPA et de ses fédérations?

Qu'est-ce qu'un plan conjoint?

Si l'origine des plans conjoints peut se retracer en Nouvelle-Zélande il y a près d'un siècle, c'est vers la fin des années 50 que le cadre législatif se met en place au Québec. Pour simplifier, un plan conjoint est une entente entre producteurs d'un même secteur pour faciliter et organiser la mise en marché de leurs produits. Au moins la moitié des fermiers doivent alors voter, et une majorité des deux tiers est requise. Toutefois, le cadre est très vaste et variable. Par exemple, un plan conjoint peut se limiter à un programme de publicité pour mousser un produit, sans plus. Mais il peut aussi aller beaucoup plus loin en établissant une agence de vente obligatoire (comme dans le sirop d'érable), un babillard électronique (dans le porc), ou un système de quotas (pour le lait, les œufs, la volaille de chair, le lapin et le sirop). Une fois le processus en place, un office de producteurs est créé, ayant pour mandat de gérer ce plan conjoint en prélevant l'argent nécessaire auprès des producteurs pour payer les frais d'administration, de transport ou de mise en marché, etc. La Régie des marchés et des activités agricoles du Québec est ensuite censée surveiller ces offices de producteurs en veillant à ce que la mise en marché soit « ordonnée ». Il y a maintenant 37 plans conjoints au Québec, dont environ une vingtaine pour le bois et la pêche. Les autres sont en agriculture.

Qui contrôle les plans conjoints?

Techniquement, les offices de producteurs sont supposés être indépendants. Et c'est là que le dérapage commence. Étant donné qu'il n'y a qu'un seul syndicat agricole autorisé au Québec depuis 1972, il n'y a plus de distance entre un office de producteurs et l'UPA. La Régie des marchés a confié le mandat des offices directement aux organes de l'UPA. La Régie autorise les mêmes personnes à être administrateurs aux deux postes. De plus, la Régie, à notre demande, avoue ne jamais avoir cru bon d'évaluer les performances des plans conjoints depuis leur création. Faites l'essai de poser une question à la Régie concernant la mise en marché d'un produit quelconque, par exemple du lapin ou du porc, et elle vous dira presque automatiquement d'appeler au bureau de l'UPA à Longueuil.

Donc, le Québec a créé un monstre de contrôle de la production et l'a abandonné aux mains de l'UPA, sans jamais l'évaluer. Et pourtant, ce principe de la gestion de l'offre devait assurer prospérité aux agriculteurs. En fait de légende rurale, on ne fait guère mieux. Si on observe l'évolution du nombre de fermes au Québec depuis l'implantation des quotas dans les années 60, on constate que ce sont précisément les fermes sous quotas qui ont disparu le plus vite, soit 80% d'entre elles! Et la tendance se maintient! Même les fermes laitières continuent de disparaître à un rythme effréné. Demandez donc aux producteurs de bovins s'ils sont satisfaits des prix de leur encan. Demandez aux producteurs de lapin s'ils apprécient recevoir 1,53$ la livre de lapin.

L'autre côté de la médaille

En 40 ans, la gestion de l'offre par l'UPA a fait la preuve qu'elle n'assurait pas la survie des fermes, mais aussi qu'elle savait bloquer la relève et l'arrivée de nouveaux fermiers, principalement à cause des prix pharamineux des quotas de production. Et lorsque l'UPA banalise ces prix en affirmant que les chauffeurs de taxi en ont aussi, elle omet de mentionner que les quotas agricoles sont dix fois plus élevés…

L'autre gestion de l'offre

Qu'une nation veuille contrôler sa production pour éviter les fluctuations de prix ou atteindre la stabilité est un droit que l'organisation paysanne Via Campesina reconnaît. Cependant, au lieu de laisser l'industrie agricole décider et de s'en servir comme outil de financement au détriment des petits producteurs et des tenants d'une agriculture de proximité ou de terroir, il y aurait tout avantage à discuter plus ouvertement des critères de gestion. Par exemple, s'il y a manque de relève, pourquoi ne pas attribuer gratuitement ou à bas prix du quota en priorité à de jeunes agriculteurs? Ou encore à des régions en train de se vider de leur population? Pourquoi interdire la vente de lait locale ou à la ferme? La Belgique a bien deux systèmes de quotas, dont un pour la vente directe de lait. L'Allemagne permet l'écoulement de 5% de la production de lait à la ferme, etc. Pourquoi ne pas donner une priorité aux produits biologiques ou du terroir, ou au moins une place? Créer des agences de vente obligatoires qui mélangent tous les arrivages à la façon d'un ragoût est un mépris cinglant pour la qualité et l'unicité des produits de chaque ferme.

Mais cette réorientation de la gestion de l'offre passe obligatoirement à côté des conflits structurels de l'UPA. En tirant des revenus plus que substantiels de la mise en marché des produits agricoles (plus de 5 milliards), l'intérêt de l'UPA est de maintenir des prélevés élevés, alors que son mandat en tant que syndicat devrait plutôt l'inciter à plaider pour une baisse de ces prélevés pour obtenir un meilleur revenu pour ses membres. Et lorsque la Financière agricole, dirigée par le président de l'UPA, vient exiger la mise en place de quotas de production, le conflit d'intérêt devient une farce. Les Européens parlent de cogestion lorsque le syndicat se mêle des activités de l'État ou de l'entreprise privée de mise en marché. Ils ont compris qu'il fallait éviter cette situation.

En somme : oui à la gestion de l'offre, mais non à la gestion faite par l'UPA. Sinon, les conséquences touchent au désastre. Rappelons ainsi que la Nouvelle-Zélande a aboli ce système en 1990 et qu'elle a dû refiler aux consommateurs une taxe spéciale sur le prix du lait, de façon à racheter les quotas aux fermiers.

Michel Pellerin victime des manœuvres de l'UPA?

Michel Pellerin se bat avec la ville de Longueuil pour revendiquer ses droits brimés par une intervention discrète de l'UPA.

« J'ai maintenant la preuve, dit-il, qu'il y a eu collusion entre la ville, l'UPA et la CPTAQ pour me priver de la possibilité d'acheter une terre agricole visée par le remembrement, sur laquelle j'habite depuis 1998 et où je suis en mesure de réaliser un projet agricole solide. Un individu sans expérience, grâce à ces manoeuvres secrètes, en est arrivé à commencer à construire sur cette terre sans en être légalement propriétaire. »

Je vous invite m'appuyer.

Michel Pellerin
1405, Montée Daniel, Saint-Hubert, J3Y 5K2
450-656-9950

L'Union paysanne le journal... Pour faire changement!

Éditeur : Union paysanne
453, Principale
Saint-Germain-de-Kamouraska, G0L 3G0
Tél. : (418) 492-7692
Téléc. : (418) 492-6029
Courriel : journal@unionpaysanne.com
Site web : www.unionpaysanne.com

Directeur : Roméo Bouchard
bouchard@unionpaysanne.com
Caricaturiste : Pierre McLeod
Graphisme : Éliane Vincent, Studio Sigma
ssigma@videotron.ca

Impression : Transcontinental Rimouski
Distribution : Messageries Gladu (Robert Desjardins), (450) 585-7039, et Jean-Christophe Pelletier, Saint-Germain-de-Kamouraska, (418) 492-1202.

Ont collaboré à ce numéro : André Auclair, Évelyne Bellemare, Paul de Bané, Pierre Ferron, Yves Gagnon, Maxime Laplante, Luc Mailloux, le Mouvement Vert de Mauricie (Patrick Rasmussen, Michel Fugère, Rodrigue Flageole, Aline Duplessis, Jude Leblanc), Gaétan Ruest et tous ceux qu'on oublie.

Abonnement : 34,50 $ pour 10 parutions (taxes incl.) (17,25 $ pour les membres de l'Union paysanne)
Prix d'un numéro : 3 $ + taxes
Prochain numéro : 15 novembre 2004
Tombée : 1er novembre 2004
Tirage régulier : 10 000
Convention de poste publication #40826096

À la défense du sirop et des acériculteurs

En fin de compte,

ce que les acériculteurs défendent dans leur lutte à finir contre l'UPA et le gouvernement, c'est la survie même du sirop d'érable d'origine, mis en danger par le monopole que détient l'UPA sur sa commercialisation. En effet, le système actuel commercialise le sirop comme un produit industriel uniformisé et banalisé, et non comme un produit du terroir et d'appellation. Les érablières qui veulent mettre en marché des produits de l'érable de qualité et d'appellation ne peuvent le faire librement. Nos voisins américains profitent de ces contraintes pour s'emparer de plus en plus de nos marchés. Le Québec détenait 80% de la production mondiale.

La coalition

À la fin d'août, une coalition a été formée, réunissant six regroupements d'acériculteurs opposés à l'agence de vente de la Fédération de l'UPA, soit les acériculteurs de Gaspésie, du Témiscouata, de la Beauce, de l'Estrie, l'Association des producteurs-transformateurs-artisans et l'Union acéricole paysanne. La coalition a manifesté à Québec le 20 août devant la Régie des marchés et a donné une conférence de presse à Montréal le 3 septembre avec l'appui de Daniel Pinard et de Claude Beausoleil. La Fédération de l'UPA, à la suite de ces interventions, a demandé à la Cour supérieure d'émettre une accusation d'outrage au tribunal pour les dirigeants de l'Union acéricole paysanne et de l'Union paysanne et s'en est pris également à Daniel Pinard.

Cette coalition demande l'abolition de l'agence de vente obligatoire qui, en fixant des prix élevés et en décourageant l'initiative des producteurs, a provoqué l'accumulation de plus de 70 millions de livres de sirop non vendu, et donc non payé aux producteurs, soit une perte de 30% par année. Elle demande également la suspension des pénalités et des poursuites abusives envers les producteurs jugés contrevenants. Elle demande enfin l'application du rapport Bolduc, c'est-à-dire une intervention rapide de la ministre pour suspendre l'application du plan conjoint et en enlever la gestion à l'UPA.

La coalition préconise une mise en marché axée sur la qualité, la saveur, l'appellation d'origine, la certification, la vente et la transformation par le producteur, l'intégration à l'économie locale et régionale.

Appel au premier ministre

Devant l'évidence que la ministre était en train de céder aux pressions de l'UPA, Laurent Pellerin en tête, Russell O'Farrell a adressé le 20 septembre au premier ministre une lettre que nous reproduisons in extenso. Il semble de plus en plus qu'une coalition des opposants de toutes les productions à la gestion actuelle des plans conjoints sera nécessaire pour ébranler ce contrôle totalitaire de l'UPA sur la mise en marché et le gouvernement lui-même.

Monsieur Claude Lemieux,
Cabinet du premier ministre
Jean Charest,

Tel que convenu, je crois nécessaire de faire part au premier ministre de l'inquiétude des acériculteurs sur la façon dont le ministère de l'Agriculture gère présentement la crise profonde qui secoue l'industrie du sirop d'érable, si chère aux Québécois.

En effet, c'est avec stupéfaction que nous apprenons ces jours-ci que la ministre Françoise Gauthier négocie en catimini des accommodements à la pièce avec Laurent Pellerin, la Fédération acéricole de l'UPA et certains directeurs régionaux de l'UPA comme celui de Gaspésie, M. Charles-Edmond Landry. La dernière édition de *La Terre de chez nous* peut même affirmer, de la bouche de l'attachée de presse de la ministre, qu'il est d'ores et déjà établi que la ministre « ne suspendra pas le plan conjoint et ne reverra pas substantiellement l'agence de vente ».

Les milliers d'acériculteurs de la coalition dont je fais partie à titre de président de l'Union acéricole paysanne tiennent à prévenir le premier ministre qu'ils n'accepteront pas les demi-mesures que Mme Gauthier négocie au rabais avec l'UPA au mépris des milliers de producteurs qui lui ont clairement exposé leurs problèmes depuis plus de deux ans.

Mme Gauthier sait parfaitement que sans une suspension de l'agence de vente et des poursuites contre les producteurs, par une mise en tutelle de la Fédération de l'UPA, il ne saurait y avoir de solution durable à la crise actuelle que vivent les producteurs, lesquels attendent toujours le paiement de 30% de leur sirop des deux dernières années et doivent continuer à subir le contrôle de la Fédération sur chaque litre de sirop qu'ils produisent.

Nous sommes convaincus que plus de 80% des acériculteurs considèrent que l'agence de vente a failli à sa tâche sur toute la ligne. Et plusieurs d'entre eux ne pourront même pas l'exprimer lors des réunions d'information qui débutent la semaine prochaine puisqu'ils n'ont pas reçu l'invitation requise pour entrer dans la salle.

Malheureusement, malgré des dizaines d'assemblées de producteurs, des représentations nombreuses à son cabinet et auprès de sous-ministres et de députés ruraux, en avril dernier, Mme Gauthier, plutôt que d'intervenir, a préféré confier au président de la Table filière acéricole, M. Normand Bolduc, le mandat d'enquêter et de préparer un rapport sur la situation. Le rapport déposé par M. Bolduc le 30 juin, malgré les menaces qui lui ont été adressées par la Fédération de l'UPA, est venu confirmer la nécessité de réévaluer le système et de retirer la gestion du plan conjoint de mise en marché du sirop à la Fédération. Après avoir laissé traîner les choses tout l'été, la Table filière a enfin accepté le rapport à l'unanimité, à l'exception de la Fédération de l'UPA qui l'a rejeté en bloc, en insultant publiquement son auteur et en allant même jusqu'à des propos mensongers.

Quant à la ministre, après avoir elle aussi reconnu publiquement que le rapport offrait des solutions à des problèmes réels, notamment en ce qui concerne la Gaspésie, les ventes au détail et les poursuites, voilà qu'une fois de plus, au lieu d'intervenir fermement, elle se laisse convaincre par l'UPA et son président que tout peut s'arranger avec les producteurs et les acheteurs sans rien changer, que l'agence est nécessaire pour maintenir les prix, que les surplus de 70 millions de livres de sirop sont normaux et de bonne qualité, que notre position sur le marché international n'est pas menacée, que la production au détail et la transformation artisanale sont déjà exclues des contrôles – ce qui est manifestement faux – et que les poursuites en cours ne peuvent être interrompues même si elle sont abusives.

Je suis personnellement, avec un collège, un de ceux que la Fédération poursuit avec acharnement pour briser l'opposition à son monopole. Je devrai comparaître le 20 septembre prochain en Cour supérieure pour outrage au tribunal parce que le 20 août dernier, 200 producteurs ont protesté avant l'audience où la Régie des marchés devait enquêter sur les accusations portées contre moi par la Fédération, et cela, même si les régisseurs n'ont même pas tenté de tenir l'audience. La Fédération me réclame des pénalités de plusieurs dizaines de milliers de dollars parce qu'elle m'accuse d'avoir vendu mon sirop sans passer par leur agence. Et je suis un petit producteur!

Ce qu'il faut savoir cependant, c'est que depuis des mois, l'entourage de la ministre elle-même nous incite à manifester et à étirer les procédures en prévision de « changements qui ne sauraient tarder ». Des producteurs se sont fait conseiller de ne pas payer les pénalités qu'on leur réclame ou de faire remettre leur comparution. Pour justifier ces délais, on nous a annoncé la nomination imminente d'un nouveau président et de nouveaux régisseurs à la Régie des marchés. La ministre Gauthier elle-même, lors d'un superbénéfice, a encouragé un groupe de producteurs à manifester pour lui permettre de justifier une intervention. Mais il ne se passe toujours rien, bien au contraire, et nous risquons tous d'écoper pour avoir obéi à ces promesses.

Est-ce que vous pensez que nous, et tous les producteurs en difficulté, allons accepter d'aller à l'abattoir sans dire un mot et de faire les frais de cette lâcheté de politiciens qui n'ont pas la force de résister au pouvoir tout-puissant de l'UPA? Ces hauts dirigeants auront à répondre de leurs actions devant le tribunal appelé à nous juger.

Ils auront aussi à répondre aux producteurs. En effet, si c'est Laurent Pellerin qui impose ses diktats, c'est à un front commun de tous les agriculteurs qui subissent le monopole de plans conjoints semblables dans les autres productions que devra faire face la ministre Françoise Gauthier. Et ils sont nombreux dans le poulet, l'agneau, le porc, le lapin et même le lait, le bœuf et bien d'autres productions. Votre gouvernement ne gagnera rien à laisser pourrir la situation.

Nous nous sentons trahis par le comportement de la ministre Françoise Gauthier et de son entourage, et livrés sans défense à un syndicat unique et obligatoire qui profite d'un pouvoir démesuré. Nous sommes informés que plusieurs députés ruraux, libéraux ou autres, appuient l'idée d'une trêve et sont de plus en plus impatients devant les délais et le marchandage en catimini de la ministre avec les seuls dirigeants de l'UPA. Nous demandons au premier ministre d'intervenir, comme le prévoyait le programme libéral en agroalimentaire, pour qu'une solution durable soit apportée dans cette industrie avant qu'il ne soit trop tard et que la réputation du sirop d'érable québécois ne soit définitivement compromise.

Russell O'Farrell,
président
de l'Union acéricole paysanne
(418) 642-5705
cell. (418) 559-5705

Dernière heure

Les déclarations de la ministre Gauthier qui réduit l'opposition à trois ou quatre personnes et le congédiement de membres de son personnel politique attachés au dossier indiquent clairement que le gouvernement a décidé de céder à l'UPA et de faire taire ses fonctionnaires d'avis contraire. Les producteurs, tout comme les consommateurs d'ailleurs, n'ont plus aucun recours. Partis politiques, Régie des marchés, Financière agricole, MAPAQ, premier ministre, tribunaux, syndicats, coopératives : l'UPA contrôle tout.* La Terre de chez nous *en profite pour triompher et pour tenter d'isoler l'Union paysanne. L'UPA aurait cependant tort de penser que c'est réglé…

Le moratoire porcin

Le ministère de l'Environnement doit « mettre ses culottes ».

Il n'y a rien de rassurant à voir la ministre de l'Agriculture agir un peu partout comme porte-parole du gouvernement sur la question du moratoire porcin. Elle ne cesse de répéter que le moratoire va être levé tel que prévu en décembre, à la suite de l'adoption de la loi 54. Mais où sont les ministres de l'Environnement et des Affaires municipales?

Roméo Bouchard

La loi 54 se limite à un mécanisme non décisionnel de consultation des citoyens locaux et portant uniquement sur 5 mesures de mitigation des odeurs avant l'autorisation municipale.

Le ministre des Affaires municipales ne dit rien concernant les orientations gouvernementales qui doivent préciser le pouvoir de réglementation des MRC et des municipalités.

Quant au ministère de l'Environnement, il ne dit rien non plus concernant les normes permettant d'établir la charge limite du bassin versant ou, sans doute en attendant que ce soit possible, du territoire de la MRC. C'est bien ici que se situe l'enjeu. En effet, les projets qui seront soumis à la consultation et à l'approbation municipale sont ceux qui respecteront les normes environnementales.

La proposition de l'UQCN

Les responsables du dossier agricole à l'UQCN, Isabelle Breune, Roch Bibeau et Maria Isabel Hernández, ont produit un document extrêmement éclairant concernant ce normatif environnemental. Leur travail permet d'établir la nécessité d'une norme territoriale, de fixer cette norme en termes d'unités animales à l'hectare de zone agricole, et de répertorier les MRC qui ne sont pas prêtes à faire face à la levée du moratoire.

À partir d'un portrait des 91 MRC rurales comportant 4 variables (soit le pourcentage de municipalités en surplus, le nombre d'unités animales à l'hectare de zone agricole, le nombre de stations d'analyse d'eau avec un taux de phosphore supérieur à 0,03 mg/l, qui est le seuil d'eutrophisation, l'existence d'une réglementation), ils ont pu établir un seuil de dépassement de la charge en phosphore dans un territoire de MRC.

Plus le nombre d'unités animales à l'hectare de la zone agricole augmente dans une MRC, plus on retrouve un nombre significatif de municipalités en surplus de lisiers et fumiers dans cette MRC, et plus la pollution des rivières est élevée. Soixante-quatre pour cent des MRC qui ont une concentration de 0,3 unités animales à l'hectare ont 40% de leur municipalité en surplus, et 90% de leurs stations d'analyse d'eau au-dessus du seuil d'eutrophisation. Plusieurs d'entre elles n'ont aucune réglementation.

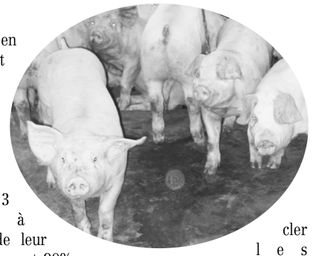

Le document conclut qu'une norme territoriale est nécessaire pour compléter la norme phosphore ferme par ferme, que cette norme devrait être de 0,4 unités animales à l'hectare ou 40% des municipalités en surplus, le tout déterminé par le gouvernement.

Plusieurs groupes se sont joints à l'UQCN pour réclamer, avant la levée du moratoire :

1. l'établissement d'un plafond territorial quant à la capacité d'accueil d'établissements de production animale liée à la capacité du territoire de recycler les fumiers, à la qualité des eaux, à la préservation des milieux humides et boisés et au maintien d'une cohabitation harmonieuse;
2. la reconnaissance du rôle des instances municipales quant à la détermination de zones d'exclusion d'implantation de nouveaux établissements, en conformité avec les Orientations gouvernementales révisées en fonction des recommandations du BAPE;
3. la mise en place de RCI dans les MRC au plus tard en juin 2005;
4. la conditionnalité des aides financières au respect intégral du règlement de l'environnement;
5. l'avis obligatoire des organismes de bassins versants.

Le financement

L'addition d'une norme territoriale telle que proposée par l'UQCN permettrait de rejoindre un objectif essentiel : une limitation de la concentration et de l'expansion de l'industrie porcine, par une norme accessible à tous.

Les points qui restent importants à débattre sont le financement conditionnel à la taille et aux pratiques de ces industries ainsi que des mesures pour favoriser la conversion à la gestion solide des fumiers.

Quant au mécanisme de consultation locale, si le normatif environnemental et économique était sérieux, les conflits locaux seraient de toutes façons limités. Les citoyens protestent quand les projets sont dangereux. Ils ne protestent pas « pour le fun ». La seule façon de régler les conflits sociaux est de modifier les pratiques de cette industrie.

La Terre de chez « eux » montre son vrai visage

Depuis le temps que *La Terre de chez nous* essaie de se faire passer pour un journal d'information indépendant et de faire croire qu'elle est la référence pour l'information agricole et rurale, il aura fallu l'Union paysanne et plus particulièrement la rébellion des acériculteurs pour qu'elle apparaisse pour ce qu'elle est : un journal qui défend strictement les positions et les intérêts de l'UPA, n'hésite pas pour ce faire à sélectionner ses informations, à tronquer des propos, à refuser de publier des réponses, à récupérer lâchement le discours de ses opposants, en somme, un journal de propagande. Ce qui est d'ailleurs tout à fait légitime.

Il ne faudra donc plus s'étonner si l'Union paysanne, et surtout les producteurs lésés, harcelés et poursuivis par leur propre syndicat, refusent de se laisser interroger et photographier par des supposés journalistes qui s'empressent ensuite de déformer leurs propos et leurs actions, ou même de les exposer aux représailles. C'est de bonne guerre!

Bien sûr, la violence n'a pas sa place ici comme ailleurs. Mais si la liberté d'expression est en danger, c'est beaucoup plus dans la difficulté qu'ont beaucoup de producteurs à faire valoir sans danger leur opinion dans les assemblées syndicales et surtout les assemblées de plans conjoints. Quand un organisme détient un monopole, il a le devoir de servir même ceux qui ne sont pas de son avis, puisqu'il encaisse leur cotisation. Ce n'est pas la liberté d'expression qui est en cause, c'est plutôt la liberté d'association, la liberté syndicale et la liberté de commerce.

Dans les lettres que le président de l'Union paysanne Maxime Laplante a fait parvenir au rédacteur en chef Loïc Hamon et à la Fédération des journalistes, il insiste à raison sur le fait que si *La Terre de chez nous* couvre régulièrement les activités de l'Union paysanne à sa façon, elle a toujours refusé de permettre à l'Union paysanne, malgré des demandes formelles, d'exposer son point de vue sur des questions fondamentales comme le monopole syndical, le revenu agricole, la gestion de l'offre. « Comment se fait-il, écrit Maxime Laplante, que votre hebdomadaire ne présente pas une analyse plus approfondie sur la question du monopole syndical en agriculture? Pourquoi continuer à donner l'impression que l'UPA découvre la roue en parlant de marché équitable, de transformation régionale ou à la ferme, de soutenir financièrement les fermes à dimension humaine plutôt qu'au volume de production, de produits biologiques et du terroir, de solidarité envers la paysannerie internationale, alors que l'Union paysanne en a fait la base de sa déclaration de principe il y a trois ans? Ça ressemble à Bill Gates, qui prétend avoir inventé Windows alors que son concurrent Apple le commercialisait quinze ans auparavant ». Après trois mois, Loïc Hamon n'a toujours pas publié la réponse de Maxime Laplante à ses attaques.

À la Fédération des journalistes, Maxime Laplante, après avoir rappelé que l'Union paysanne n'a jamais encouragé les gestes physiques à l'endroit de journalistes, signale que « la violence exercée par l'UPA, son journal et ses fédérations à l'endroit de nos membres et des autres agriculteurs dépasse immensément les plaintes actuelles. Nos membres se font traiter comme des bandits, des criminels, des profiteurs, des agents doubles, des menteurs, des mafiosi par *La Terre de chez nous*, sans droit de réplique, se font poursuivre comme tels par leur propre syndicat à même leurs propres cotisations, sans même avoir droit à l'assistance minimale due à un syndiqué, se font même exclure de leurs propres réunions régionales par des policiers armés recrutés par leurs fédérations. Sans aucun droit de recours, ils paient de leur poche les avocats qui les poursuivent, sont acculés à une situation financière intenable pour la mise en marché de leur production et sont abandonnés par le ministère de l'Agriculture, qui préfère fermer les yeux plutôt que de risquer l'empoignade avec l'UPA. Ces mêmes agriculteurs n'ont même pas le droit élémentaire de se faire représenter par un autre syndicat, droit pourtant consenti à tous les travailleurs du Québec, du Canada et des pays dignes de démocratie. Dans une telle situation, ces agriculteurs sont acculés au pied du mur, et nous ne pourrons pas toujours les empêcher de réagir comme ils le font parfois. »

Auberge des Glacis
«RELAIS GOURMAND»
UN SITE EXCEPTIONNEL ET UNE TABLE GASTRONOMIQUE DE PRODUITS DU TERROIR
Tél. : 1 877 245-2247
Site web : www.aubergedesglacis.com

Manger local ou irradié?

Tout indique qu'Ottawa va obtempérer aux demandes de l'industrie alimentaire en élargissant l'autorisation d'irradier des aliments de plus en plus quotidiens tels que le poulet, le bœuf haché, les crevettes et les mangues. L'irradiation était jusqu'ici limitée au Canada aux épices et assaisonnements déshydratés, au blé et aux farines, aux oignons et aux pommes de terre. L'assiette irradiée sera donc de plus en plus remplie, surtout que tout indique qu'une irradiation beaucoup plus étendue dans les faits échappe aux contrôles et à l'étiquetage, assez trompeur d'ailleurs.

Cette concession de nos dirigeants à l'industrie alimentaire et à l'industrie nucléaire est lamentable et dramatique. Si tous les scientifiques ne reconnaissent pas les études qui font état des effets de l'irradiation à forte dose sur l'immunité et les facultés de reproduction, la production de composés nouveaux potentiellement cancérigènes et l'incidence sur plusieurs maladies (plusieurs centaines de milliers de rads qui équivalent à plusieurs millions de radiographies pulmonaires), tous admettent que l'irradiation détruit plusieurs vitamines et éléments nutritifs essentiels, sans compter les saveurs. On admet que cette perte est au moins comparable à celle qui survient lors de la cuisson complète des aliments, et qu'elle pourra difficilement être compensée par des additifs alimentaires. Ce qui revient à dire que les aliments irradiés sont des aliments complètement morts. Quant aux comparaisons avec les micro-ondes, elle sont totalement inappropriées.

Pas étonnant que les pays plus soucieux de la santé et encore moins contrôlés par les multinationales aient résisté jusqu'ici, plus de 140 pays dont l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Suède, le Portugal, la Grèce. Il était particulièrement lamentable de lire récemment un éditorial écervelé sur la question de la part de Josée Boileau dans *Le Devoir*, un journal censément sérieux, et d'entendre un savant chimiste de McGill affirmer à Radio-Canada (37,5) que les gens préfèrent la saveur de la viande irradiée.

La Déclaration de principe de l'Union paysanne se prononce clairement en faveur de « l'élimination des produits de synthèse, des OGM, du brevetage du vivant et de l'irradiation des aliments ».

Le mémoire présenté par l'Union paysanne lors de la consultation sur le projet de règlement résume ainsi cette opposition :

« L'irradiation des aliments vise essentiellement à résoudre un problème de conservation créé par les monopoles agroalimentaires qui, en concentrant la production et la distribution des aliments, ont détruit la proximité entre le producteur et le consommateur, augmenté le délai entre la récolte et la consommation, et rendu impossible la consommation d'aliments frais et vivants. Au lieu de régler le problème à la source en favorisant la mise en marché locale, on préfère mettre en place une foule de procédés légitimés par des scientifiques à la solde de l'industrie et qui comportent des pertes de qualité et des dangers évidents pour la santé des consommateurs. Dans un système de mondialisation agroalimentaire, qui fait voyager les aliments d'une bout à l'autre de la planète sans égard pour l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire des communautés, il ne peut plus y avoir d'aliments frais, ni vivants, ni naturels. Dans ce trafic des aliments, malgré les apparences scientifiques, les intérêts économiques priment de toute évidence sur la précaution. Quand les citoyens disent ne pas savoir s'il y a des dangers à irradier les aliments, ils ne font qu'exprimer le fait qu'ils sont à la merci de l'industrie et ne se sentent pas en sécurité. L'État a le devoir d'agir avec précaution et de résister aux pressions de l'industrie.

L'Union paysanne demande le bannissement total de l'irradiation des aliments, mais en contrepartie, elle plaide en faveur d'une nouveau modèle de production et de mise en marché agroalimentaire axé sur la souveraineté alimentaire, des fermes à dimension humaine, des circuits courts de mise ne marché et des pratiques d'agriculture durable, naturelle et biologique, de façon à garantir aux citoyens des aliments frais et vivants.

Ce virage agroalimentaire ne sera pas possible si on n'exclut pas les produits agricoles des ententes de libre-échange et si nos politiques agricoles nationales ne sont pas réorientées vers la souveraineté et la sécurité alimentaires. »

Les consommateurs qui veulent éviter les aliments irradiés peuvent vérifier l'étiquetage, acheter des aliments bio ou directement chez les producteurs ou les comptoirs paysans. Il y a aussi différents indices qu'un aliment est irradié même s'il n'est pas étiqueté. Les fruits irradiés ont une coloration inhabituelle, une absence de parfum caractéristique et souffrent d'un manque de maturation. Par exemple, les tiges de raisin et de cerise qui ne sont plus vertes sont un signe d'irradiation. Les kiwis et les dattes brun foncé aussi. Les bananes doivent normalement mûrir en faisant des points noirs. Les mangues doivent être jaune et rouge. Les pastèques, vert pâle. Les noix irradiées ont une chair brune et un goût ranci. En somme, la couleur, l'odeur et la maturation sont les meilleurs indices en l'absence d'étiquette.

En bref

Bilan des dix ans de l'ALENA

Un désastre pour l'agriculture

Le Réseau québécois sur l'intégration continentale organisait récemment à Montréal un bilan des dix ans de l'ALENA dans les divers secteurs d'activité : travail et syndicalisme, environnement, droits humains, gouvernements, agriculture, diversité culturelle, services publics, démocratie.

En agriculture, des représentants du Mexique, des États-Unis, du Canada et du Québec étaient appelés à faire le bilan. À part les représentants de l'UPA, qui ont choisi de jouer le jeu de la négociation, tous ont déploré les effets de l'ALENA, qui vise essentiellement à écarter l'intervention gouvernementale en agriculture et à faciliter les exportations. Les exportations ont effectivement augmenté dans tous ces pays, le profit des cartels agroalimentaires a presque doublé, mais le nombre de fermes et le revenu des agriculteurs a chuté dramatiquement, et la faim dans le monde n'a pas été réduite. Au Québec, les exportations de porcs ont doublé depuis 1998 et atteint 27% du total de nos exportations agricoles. L'an dernier, en pleine année de moratoire, elles ont augmenté de 17%. M. Pellerin est le premier maintenant à reconnaître que l'augmentation des exportations n'a rien rapporté aux agriculteurs eux-mêmes, dont le revenu n'a cessé de baisser. Ce qu'il ne dit pas, c'est que ces exportations de porcs ont bouleversé rapidement l'équilibre des cultures, des élevages, des fumiers, du financement agricole, du prix des terres, des écosystèmes agricoles (déboisement) et de la cohabitation rurale.

Une étude américaine a démontré que le rôle que jouent les subventions dans le dumping et les bas prix n'est pas si important qu'on le croit. La seule façon de couper le dumping et de maintenir les prix est de contrôler la surproduction par diverses mesures. C'est ici qu'intervient le débat sur la gestion de l'offre.

Les représentants de l'Union paysanne ont confirmé ces résultats au Québec et insisté sur l'importance de reconquérir, chacun dans nos pays respectifs, nos marchés intérieurs par des politiques axées sur l'autosuffisance ou la souveraineté alimentaire : soutien des prix, rémunération de la multifonctionnalité, politiques de mise en marché locale. Quant à la gestion de l'offre, ils ont souligné l'importance de ne pas confondre le contrôle de la production pour maintenir des prix qui couvrent les coûts de production, et la gestion de l'offre par des plans conjoints gérés mur à mur par le syndicat seul comme au Québec et au Canada, avec quotas monnayables, formule qui, en gonflant les coûts de production, s'avère en pratique défavorable pour les petits agriculteurs, pour la mise en marché locale et pour le maintien de prix aptes à couvrir les coûts de production.

Les Mexicains insistent beaucoup sur l'importance de construire une coalition continentale face à l'ALENA, le but ultime étant de retirer les produits agricoles des ententes de libre-échange.

Les bières et les vins artisans aux prises avec la SAQ

Les producteurs de bières et de vins artisanaux doivent se battre présentement pour avoir le droit de vendre leurs produits en épicerie. La mise en marché locale est mal vue par le monopole de la SAQ, qui cherche à s'approprier le terroir dans ce domaine, et même par certains producteurs de bières ou de vins québécois, qui sont en faveur d'une sélection et d'un contrôle qui joue en leur faveur par la SAQ. Comme si seuls les monopoles pouvaient garantir la qualité, quand c'est plutôt le contraire dans bien des cas. Quant au développement local et régional, c'est pour la galerie.

Amqui opte pour l'environnement et l'équité sociale

« Il est résolu unanimement : d'autoriser l'adhésion de la Ville d'Amqui à la campagne Changer le monde un geste à la fois, parrainée par Équiterre, qui vise à sensibiliser les citoyens à adopter des comportements, par de petits gestes concrets dans leur quotidien, pour la protection de l'environnement et l'équité sociale; d'informer Équiterre que la Ville d'Amqui participe à des actions concrètes qui visent les même objectifs : interdiction d'épandre des herbicides sur les terrains municipaux, économie d'énergie dans les bâtiments, notamment lors de la réfection de l'aréna en 2003, réalisation de l'écosite de la Matapédia, qui favorise le recyclage et la réutilisation des matières résiduelles, etc. » Le maire Gaston Ruest parle également d'un programme de foresterie urbaine qui vient de débuter par la plantation publique d'un tilleul, et des démarches entreprises avec des représentants de France et de Belgique pour établir une maison familiale rurale. Amqui est une des rares villes qui peut encore offrir une eau pure, sans aucun traitement. Aussi le maire s'inquiète-t-il des protections que va pouvoir offrir la municipalité contre des charges indésirables de nitrates et de phosphore provenant d'élevages porcins, et il déplore la confusion qui règne à propos de la levée du moratoire sans que personne ne puisse savoir quelles garanties de protection seront données.

L'ART DU BON PAIN
BOULANGERIE Sibuet
FABRICATION ARTISANALE
Pain au levain, épicerie fine, produits du terroir
Votre repas dans une soupe
306, route de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli, Québec G0R 3G0
(418) 598-7890

Les Jardins du Grand-Portage

Îlot de vie et recette de bonheur

Les Jardins du Grand-Portage, à Saint-Didace, entre la Mauricie et Lanaudière, sont une sorte de mosaïculture de plantes médicinales, de légumes et de fruits sélectionnés pour la production de semences, où Yves Gagnon et Diane Mackay expérimentent et enseignent depuis plus de 20 ans la culture écologique, le compostage, la rotation des cultures, la protection de la santé des plantes par procédés naturels, et surtout, l'art de vivre avec son environnement. Un acre de jardin, deux acres aménagés sur une terre zonée forestière de 40 acres, un îlot discret de vie au bout d'un rang.

Entrevue avec Yves Gagnon, par Roméo Bouchard

Notre jardin, c'est notre œuvre.

« Notre jardin, c'est un îlot de vie. C'est notre vie, notre énergie alternative, notre laboratoire, notre œuvre. » Un petit royaume en effet, tout en finesse, qu'on pénètre sur la pointe des pieds, avec respect.

Originaire de Laval, Yves Gagnon y a connu les grands jardins et les vergers industriels, et son travail en cuisine hôtelière, avec huiles, concentrés, sauces et aliments industriels, l'a amené à rechercher les aliments et les saveurs authentiques.

Pendant quelques années, l'installation de porcheries et l'entreposage de boues septiques et de déchets d'abattoirs dans l'entourage de leur ferme a failli venir à bout de leur rêve. Les conflits et les menaces les ont même obligés à mettre leurs enfants à l'abri dans un pied-à-terre à Montréal. Présentement, un recours collectif est en cours, par Sylvie Branconnier, contre un producteur qui entreposait dans sa fosse

des boues septiques sans respecter les normes, et contre la municipalité, car les gens les plus proches ont été littéralement empoisonnés et rendus malades.

À un moment donné, Yves et Diane se sont impliqués dans une autre direction en formant, avec une douzaine de confrères, la Société de conservation des Cascades, un territoire où les résidants adhèrent volontairement à une charte environnementale visant à faire des rives du ruisseau Cascades un lieu et un mode de vie écologiques.

« Mais réflexion faite, nous avons décidé de consolider notre territoire des Jardins, qui est notre patrimoine. C'est ici qu'est notre vie et notre avenir. »

Plus que le bio

« En 20 ans, il s'est produit une évolution phénoménale à propos de la culture et des aliments bio. Au début, il fallait démontrer la supériorité du bio. C'est maintenant acquis : le message est passé. On peut dire qu'en majorité, les consommateurs sont prêts à passer au bio si les conditions sont là. On reconnaît volontiers que c'est la bonne façon de faire les choses.

Maintenant, on va plus loin. Ce qui intéresse les gens qui sont en contact avec ce qu'on fait, c'est le mode de vie. Notre mode de vie. Les gens prennent conscience, face à ce que nous faisons, que la vie moderne les oblige à courir

sans cesse, sans aucun contrôle sur leur vie, sans leur permettre de vivre vraiment. Ce qu'on a à leur proposer, c'est une recette de bonheur en somme. Un rythme, une qualité de vie, une intégrité, un enracinement. Mieux vivre, c'est la base. Tout se tient. Notre maison aménagée à partir de la grange en place, l'aménagement de la terre, les jardins, l'alimentation et les repas, le travail, la vie familiale, l'écriture, le partage des connaissances.

Pour ce qui est des semences, par exemple, nous sélectionnons les semences pour leur productivité, leur goût et leur résistance aux maladies. De 30 à 40% de nos cultivars sont anciens, comme la petite poire Ure et la tomate Savignac, mise au point à Joliette par le frère Savignac, un frère de Saint-Viateur qui a découvert et développé seul la culture naturelle de fruits et de légumes pour combattre ses problèmes digestifs. Par la suite, il est devenu un grand horticulteur; il a développé des centaines de variétés de vignes, d'arbres fruitiers et de légumes rustiques, et il a été un des fondateurs du Mouvement d'agriculture biologique (MAB) dans les années 70, mouvement qui nous a tous éveillés à l'agriculture biologique.

Notre but, avec nos semences comme avec nos jardins, nos conférences, nos écrits, nos visiteurs, c'est d'aider à mieux vivre. »

Des jardins de sagesse

Les Jardins du Grand-Portage sont des jardins de sagesse, empreints de l'intelligence et de la générosité de leurs jardiniers. Un haut-lieu du Québec vivant, qui rayonne à travers tout le pays.

Publications de Yves Gagnon, à ses propres Éditions Colloïdales

La culture écologique des plantes légumières, 3e édition, 2004
La culture écologique pour petites et grandes surfaces, 2e édition, 2003
Le jardinage écologique
Un jardin avec Aristote

Organisme voué à la protection d'anciens cultivars

Le Programme semencier du patrimoine Canada, C.P. 36, succursale Q, Toronto, Ontario, M4T 2L7, **www.semences.ca** (liste de semenciers disponible)

Librairies spécialisées

Libraire Biosfaire, 4571, Saint-Denis, Montréal, H2J 1H0, (514) 985-2467
Agri-info, 600, Montée Daniel, Saint-Hubert, J3Y 5K2, 1-866-653-3489

Extrait du catalogue de semences biologiques des Jardins du Grand Portage

C'est au printemps 1980 que Diane et moi avons aménagé ici à Saint-Didace notre premier jardin écologique. Bon an mal an, nous avons accumulé les connaissances nécessaires à l'atteinte d'une certaine autosuffisance. Sans le savoir, nous jetions alors les bases de ce qui allait devenir une entreprise agrotouristique axée sur l'éducation relative à l'indépendance alimentaire. Au fil du temps, nous avons aménagé de vastes jardins de légumes et d'herbes biologiques, des jardins aquatiques et des jardins anglais, un verger domestique et un réseau de sentiers forestiers, créant ainsi les Jardins du Grand Portage.

Ces dernières années, les jardiniers ont donné une touche orientale aux jardins : teintes sobres, aménagements dépouillés, lignes épurées. L'ambiance convie à une plus grande simplicité dans le mode de vie. Elle suggère une austérité paisible. Assis au jardin zen, sur le vieux banc de bois, la frontière entre les diverses composantes du jardin semble s'estomper. Le visiteur fait alors étrangement partie de toute chose.

En plus de produire nos fruits et nos légumes, nos plantes aromatiques et médicinales, nos jardins servent à la production de semences biologiques. Avec les semences que nous achetons de producteurs biologiques locaux et de certains fournisseurs, nous arrivons à offrir un large éventail de cultivars adaptés à la culture écologique et surtout à un contexte climatique nordique, ce qui permet, nous en sommes convaincus, d'obtenir des rendements optimaux.

En plus des publications, des visites du jardin et des ateliers sur diverses facettes d'un mode de vie axé sur l'indépendance, l'été, les fins de semaine, le midi, nous offrons une table gourmande végétarienne.

Yves Gagnon

L'union des auditeurs?!
Les citoyens membres de CKRL : Carte de membre à 25$
Campagne de renouvellement en cours
www.ckrl.qc.ca
418.640.2575 (Québec)
89,1 ckrl

Le Chevalier Mailloux dépose les armes… et repart en guerre!

Il a vendu ses vaches, fermé sa fromagerie même si son entreprise allait bien, même s'il n'était pas endetté comme la plupart des producteurs laitiers et même s'il produisait un fromage que les grands cuisiniers s'arrachaient. Lui qui avait forcé le gouvernement et l'UPA à autoriser le lait cru dans ses fromages, conseillé Maxime Arseneault pour un projet de règlement sur les fromages artisans, projet qui est encore sur la table de la ministre Gauthier, conseillé les Libéraux pour écrire un programme électoral en agroalimentaire axé sur la diversification de notre production agricole, programme qui moisit aussi sur la table de la ministre, pendant que son auteur moisit en silence au cabinet du premier ministre.

Entrevue libre avec Luc Mailloux, par Roméo Bouchard

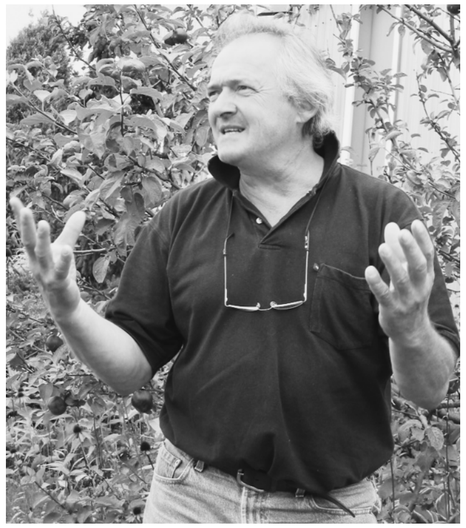

Trouvez l'erreur!

« Ils m'ont brûlé! ». L'erreur, c'est qu'il en avait assez de se battre avec un système de quota imbécile, géré par des imbéciles, qui font tout pour étouffer ceux qui veulent faire de la vraie agriculture, du vrai lait, et du vrai fromage.

La supercherie a commencé dans les années 50. « Un jour, raconte le Chevalier, quand j'étais jeune, 12 cultivateurs sont venus voir mon père en catastrophe dans le rang 4 de Normandin, au Lac-Saint-Jean. Le gouvernement, en imposant une norme de 60 jours de vieillissement pour les fromages, venait de condamner toutes les fromageries de rang, qui n'étaient pas en mesure d'entreposer leurs fromages aussi longtemps. »

Le Rapport Héon venait justement de recommander l'élimination de 100 000 petites fermes au profit de celles qui étaient prêtes à grossir et à se moderniser, c'est-à-dire à standardiser la production et à se laisser contrôler par l'UPA, « Big Mother ». La même médecine devait être appliquée aux abattoirs.

C'est comme ça que les agriculteurs ont perdu le contrôle sur leur matière première. « Pour ma part, j'ai refait le chemin à l'envers. J'ai tout remis en question : les sols, les cultures, les élevages, et finalement la transformation. Mais on se frappe à un mur. L'UPA, qui affirme bien haut qu'elle est favorable aux produits du terroir, refuse aux fromagers artisans un quota spécial pour leur permettre d'absorber l'investissement de la fromagerie. Et c'est la même chose dans d'autres secteurs. »

La guérilla du terroir

Pour faire des fromages fermiers de qualité, il faut accepter de mener une guérilla permanente et de devenir un hors-la-loi. L'interdiction de produire à bas prix du lait hors-quota pour l'exportation – et de racheter plus cher pour faire le fromage – a porté un coup fatal aux fromagers artisans. Maintenant, avec le coût des quotas, le rachat de ton lait à la Fédération et les règles d'inspection en place, c'est impossible d'arriver sans tricher. Tricher sur les quantités de lait déclarées, tricher sur les contrôles, tricher sur la fameuse norme de 60 jours. Tout le monde triche. La norme de 60 jours n'est pas appliquée parce qu'elle est inapplicable. Les fromages qu'on produit, à peu d'exceptions près, sont meilleurs entre 20 et 40 jours, et les analyses qu'on exige sont ruineuses pour un producteur à petit volume. Quant aux appellations, n'en parlons pas, c'est n'importe quoi, parce que le gouvernement ne met pas ses culottes et agit en amateur. On préfère fermer les yeux, on tolère.

« Mais on ne peut pas développer le terroir sur la seule base de la tolérance. C'est une tactique pour venir à bout de nous autres. Ils attendent un accident de parcours pour nous fermer tous. Dans un flou pareil, qui va risquer d'investir et de développer? »

Reprendre possession de la transformation

« Mon geste est un geste symbolique. Nous sommes devenus, producteurs et consommateurs, esclaves des multinationales. Il faut reprendre possession de la transformation de nos produits. Pas seulement les produits haut de gamme. Les produits conventionnels d'origine d'abord. Il faut avoir notre lait local, identifié et vendu comme tel. Un atelier d'embouteillage du lait, ça ne coûte pas si cher que ça. Et le goût de donner à notre lait une touche et une saveur particulières pour le rendre caractéristique et attrayant viendra naturellement. »

Le but de l'agriculture, c'est de nourrir sa communauté. La centralisation actuelle de la transformation des produits de base qu'on produit dans chaque localité est une aberration. Le lait du Lac-Saint-Jean qui est transporté à Montréal et revient empaqueté coûte une fortune en transport et est un non-sens. On doit exiger du local, chaque fois que c'est possible. C'est la base de l'économie et du développement local et régional dont on parle tant pourtant. C'est possible et ça coûte moins cher.

Mais pour cela, il faut juste sortir des carcans que nous imposent les fédérations de l'UPA, les quotas, les coopératives et autres industries centralisées de transformation qui veulent tout contrôler, tout standardiser au plus bas dénominateur, et font le jeu des multinationales.

Le développement régional

« Je suis rendu à cette étape-là. Promouvoir le développement régional par la mise en marché locale des produits locaux : le lait, le beurre, le fromage, le yogourt, la viande, le pain, les légumes, les fruits de chez nous, de nos voisins, de nos concitoyens agriculteurs. » On en est là, après 50 ans de progrès à nos dépens. Il faut briser le carcan de l'industrie agricole centralisée.

Zonage agricole : à quand la révision?

La ministre ne parle plus guère de la révision

qu'elle avait promise du zonage agricole, surtout pour son application pour les milieux ruraux en dépeuplement. Là aussi, l'UPA a mis les freins, et la dame blanche s'est retournée sur un dix cents. Contrairement aux opinions émises par le président sortant, M. Ouimet, et selon une méthode bien connue de l'UPA, on laisse de plus en plus entendre qu'on peut corriger les irritants sans rien changer au système. Pourtant, les aberrations dans l'application de la loi sont toujours aussi criantes : on refuse en zone agricole des projets qui contribueraient à diversifier la zone sans nuire à l'agriculture, pendant qu'on y autorise des projets agricoles industriels dévastateurs et qu'on sacrifie les bonnes terres contiguës à la zone blanche. Récemment, on rapportait qu'on veut empêcher les agriculteurs qui ont un petit avion personnel d'atterrir dans leur champ, puisque c'est un usage non agricole, tout comme de faire un petit quai sur un lac au bout de votre terre. Récemment, à Saint-Modeste, dans le Bas-Saint-Laurent, la Commission, avec l'appui de l'UPA et malgré les représentations de l'Union paysanne et de plusieurs agriculteurs, a autorisé le dézonage d'une terre agricole pour les étangs d'épuration, alors que dans la municipalité même, deux entreprises (Premier Tech et Berger-Environnement) ont la technologie pour réaliser le traitement des eaux usées sur un terrain libre de la zone blanche du village, probablement à moindre coût. Quand il s'agit de la firme BPR, qui fournit des ministres (Sam Hamad) et des sous-ministres (Pierre Baril), l'article 61.1 est vite outrepassé.

Mme Marie-Christine Nys, conseillère à la ville de Kingsey-Falls, a fait un sondage auprès de 250 municipalités à ce sujet, et le taux d'insatisfaction est très élevé. La Fédération des municipalités en débattra lors de son congrès au début d'octobre.

Une autre réforme promise par les Libéraux qui va finir dans un « deal » avec l'UPA!

THÉS KUSMI
LE THÉ DES TSARS!
KOUSMICHOFF SAINT-PÉTERSBOURG
DES THÉS DE GRANDE QUALITÉ AUX ARÔMES SUBTILS
Tél. : 1 877 245-2247
Pour les points de vente, consultez les site internet www.aubergedesglacis.com

La leçon de la tortue des bois

Pour sauvegarder le patrimoine naturel de la Mauricie, les écologistes ont misé sur la tortue des bois.

Le ministère des Transports a collaboré au projet en créant un panneau de signalisation approprié.

En passant par la tortue des bois, espèce fascinante et menacée qui occupait autrefois tout l'est de l'Amérique mais dont la seule population restante est concentrée dans le bassin versant de la rivière Shawinigan, plus particulièrement à Saint-Mathieu-du-Parc, où se trouve son dernier site de ponte, les écologistes de la Mauricie ont mis au point une stratégie de restauration de ses habitats; ils ont aussi impliqué la population dans un vaste plan de gestion écosystémique de leur territoire, qui précède le travail entrepris ailleurs par les comités de bassins versants.

Du même coup, ils ont ouvert la voie à une pédagogie écologique qui débouche sur la participation sociale et la gestion écologique du territoire. Le Mouvement vert de Mauricie, qui a piloté le projet, a ainsi permis une collaboration étroite avec les autres mouvements écologiques tels le GERE (Groupe d'éducation relative à l'environnement), le COVI (Comité de vigilance du lac Saint-Pierre), ZerOnucléaire, et plusieurs autres intervenants régionaux.

Reportage de Roméo Bouchard

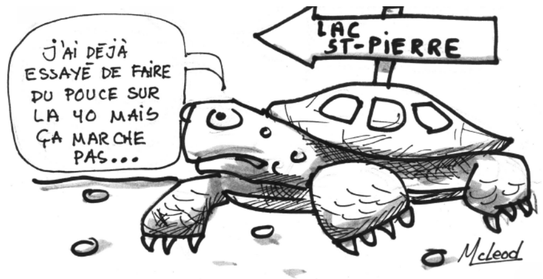

Pour sauver la tortue des bois, il faut sauver son habitat

La tortue des bois est un reptile vieux de 175 millions d'années. Elle est presque disparue de l'est de l'Amérique, où elle proliférait. Les autochtones de la Haute-Mauricie désignent parfois l'Amérique comme « l'île de la grande tortue », parce qu'ils racontent que la terre a été formée au milieu des océans sur le dos d'une tortue (Makinak). La plus importante population qui en reste est concentrée dans le bassin versant de la rivière Shawinigan, dont une partie est dans le Parc de la Mauricie et descend vers le Saint-Maurice, à Shawinigan. Cette population de tortues, estimée à 200 sujets environ, a son site de ponte à Saint-Mathieu-du-Parc. Elle vit longtemps, mais elle ne se reproduit pas avant sa treizième année, et le taux de survie des bébés ne dépasse pas 1%. Elle sera déclarée espèce menacée au cours des prochains mois.

Sa disparition est due aux braconniers qui la collectionnent, au morcellement de son habitat par les coupes forestières, la destruction des bandes riveraines où elle recherche les aulnes, les routes, les activités humaines, et surtout, la pollution de l'eau, à laquelle elle est très sensible, ce qui en fait un bio-indicateur un peu comme le loup ou le huard.

Pour sauver la tortue des bois, il faut donc sauver son habitat.

Le cadre écologique de référence

Pour établir un plan de sauvetage, le Mouvement vert de Mauricie a obtenu des fonds de divers partenaires et créé un comité d'experts qui a mis au point un portrait informatisé de la zone d'habitat naturel de la tortue et d'un corridor de biodiversité de 900 mètres qui la relie au lac Saint-Pierre et au Parc de la Mauricie. Ce portrait décrit et cartographie les écosystèmes terrestres et aquatiques en superposant 80 couches d'information sur le milieu : zonage, type de sol, milieux humides, plans d'eau, coupes forestières, nappes phréatiques, etc. Ce cadre de référence devient un outil puissant pour sensibiliser chaque acteur sur le terrain à ses impacts et à son rôle dans la restauration, un nouveau modèle de gouvernance. L'approche écosystémique est définie comme « l'interrelation entre l'air, l'eau, le sol, la forêt et la présence responsable de l'homme au niveau de l'exploitation des ressources ».

Un vaste plan d'action

Le but de l'opération de sensibilisation est de réaliser des ententes de conservation volontaires qui tiennent compte des multiples usages avec les propriétaires des terrains et des boisés propices à l'habitat de la tortue et avec les instances de gouvernance sur le territoire concerné. On peut compter au départ sur l'attachement des gens de la région à la tortue des bois, qui fait partie depuis toujours de leur quotidien. Plusieurs se souviennent d'en avoir gardé une chez eux autrefois. La municipalité de Saint-Mathieu et son école ont été impliqués dans le projet, ce qui permettra probablement d'en éviter la fermeture. Des activités récréatives et culturelles, notamment des sculptures sur la place du village, ont fait de la tortue des bois un symbole collectif, amenant du même coup les gens à s'impliquer dans le plan de sauvetage de son habitat et dans la gestion écosystémique du territoire complet. Le ministère des Transports a crée une icône pour indiquer les zones écologiques sensibles, car beaucoup de tortues se font écraser sur la route. La loi sur la faune, aux articles 26 et 56, interdit maintenant de déranger, de détruire et d'endommager le nid ou les œufs de la tortue, également de poursuivre, harceler, tuer ou capturer les tortues ou tenter de le faire. Les couloirs de biodiversité permettront de ne pas isoler les aires protégées et d'assurer la migration lors des échanges climatiques.

Une dynamique régionale

Les retombées du plan ne cessent de croître. Des particuliers offrent des terrains pour la conservation. Les autorités s'ajustent au projet. Particulièrement, le projet a permis une synergie avec les autres groupes écologiques qui défendent les rivières, les bassins versants, le lac Saint-Pierre, qui luttent contre les projets de barrages sur la Batiscan et qui réclament la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly.

La réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre

Le lac Saint-Pierre, qui est un élargissement du fleuve créant des vastes marais et une vaste étendue d'eau peu profonde de chaque côté du courant central, a été déclaré réserve de la biosphère en 2001. Mais voilà que le lac est envahi par les sols provenant de l'érosion des terres agricoles dénudées, notamment par la rivière Yamaska (l'équivalent de 10 000 camions dix roues par année), et par la végétation marine résultant de l'excès de phosphore provenant des lisiers et fumiers (eutrophisation). Le phénomène de la sédimentation aurait été aggravé par le creusage de la voie maritime. Les biologistes prévoient que dans dix ans, il n'y aura plus de lac. En plus, et c'est le dossier que gère le Comité de vigilance du lac Saint-Pierre, le lac ayant servi de champ de tir pour l'armée, il faut essayer de le nettoyer des obus et des projectiles qui risquent de polluer en se désintégrant.

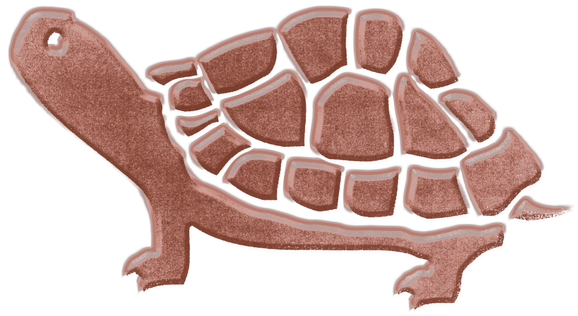

Patrick Rasmussen

Michel Fugère

Jude Leblanc

Pierre Ferron

Aline Duplessis

La centrale nucléaire de Gentilly

Comme si la région n'avait pas assez de problèmes écologiques à régler avec son héritage industriel, son industrie forestière et son agriculture intensive, la région de Champlain est dans le rayon d'impact de la centrale nucléaire de Gentilly. Plusieurs groupes s'opposent fermement à sa remise en état pour 2008 et réclament un véritable débat sur la politique énergétique au moment où se multiplient chez nous, sans que personne n'ait son mot à dire, des forages dans le Golfe et des projets souvent écartés par les Américains (centrales thermiques, minibarrages, ports méthaniers et pipelines). On n'a toujours pas de solution pour les déchets nucléaires de Gentilly (80 tonnes par année), qui sont stockés « temporairement » dans un site extérieur près de la centrale, site qu'on voudrait agrandir. Les impacts de toutes sortes sur la santé des riverains sont de plus en plus évidents, sans compter les effets de l'eau chaude et contaminée qui est rejetée dans le fleuve, tout cela pour une très faible contribution au potentiel électrique (3%).

La leçon de la tortue

Le travail des groupes écologiques de Mauricie est impressionnant. Il propose surtout un approfondissement essentiel de la lutte écologique. Au lieu de se limiter à dénoncer la pollution et les pollueurs, il est temps que les écologistes assument la réalité sociale, politique et économique des territoires et des milieux dans lesquels nous vivons tous, et s'impliquent dans la mise en place d'une gestion écosystémique des ressources et des territoires. C'est dans cette nouvelle gouvernance, qui révolutionne toutes nos structures territoriales, administratives, sociales et politiques, qu'on réussira à sauver notre habitat.

La leçon de la tortue des bois et du Mouvement vert de Mauricie est de taille. Il faut en féliciter particulièrement Patrick Rasmussen et Michel Fugère et leur équipe.

MOUVEMENT VERT DE MAURICIE
(819) 532-1717, mouvementvert@belinet.ca

GROUPE D'ÉDUCATION RELATIF À L'ENVIRONNEMENT (GERE)
(819) 376-3811 (Pierre Ferron), loisirarn@hotmail.com

COMITÉ DE VIGILANCE DU LAC SAINT-PIERRE
Pierre Ferron, (819) 376-3811

ZÉRONUCLÉAIRE
Anne-Marie Beauregard, (819) 295-3246.

SORTIR DU NUCLÉAIRE
(613) 789-3634

REGROUPEMENT DES TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS DU NUCLÉAIRES
Marcel Jetté, (819) 376-8785

CENTRE HÉLIOS
Philipp Raphals, (514) 849-7091

REGROUPEMENT POUR SURVIVRE AU NUCLÉAIRE
Gordon Edwards, (514) 489-5118

Le Jardin des Semenciers

Collaborer avec la nature

À Saint-Gérard-des-Laurentides, un paysan soucieux de remonter à la nature des aliments, Rodrigue Flageole, cultive un jardin pour la production de semences rustiques.

L'introduction de son catalogue est un credo qui mérite d'être reproduit :

Toutes les semences offertes dans notre catalogue sont produites à notre ferme; donc, les semences reproduites dans notre climat froid s'imprègnent d'une rusticité nordique propre au Québec.

Nous ne reproduisons aucune semence de variété hybride ou de variété obtenue par la biotechnologie ou le transfert de gène. Semencier depuis 1995, certifié biologique, situé en Mauricie, le Jardin des Semenciers regroupe des personnes qui sont d'abord des amants (es) de la nature et qui sont animées d'un désir profond et sincère de collaborer harmonieusement avec cette nature, dans l'amour et le respect de ce qui vit.

Jardin des Semenciers favorise l'entraide et le partage dans divers domaines qui concernent la reprise en charge individuelle et collective de notre potentiel humain pour sauvegarder notre liberté menacée par le pouvoir des décideurs influencés par les méga-entreprises qui ont comme seule vision les bénéfices aux actionnaires à tout prix, et leur passion, dégarnir la planète pour mourir riche.

Votre soutien à l'agriculture paysanne traditionnelle est indispensable pour freiner la disparition des petites fermes qui sont assimilées par l'agriculture dominante chimique industrielle.

Tous ensemble, on fait partie des solutions. Encourageons les gens de chez nous en achetant les produits du terroir et la production artisanale biologique québécoise.

Rodrigue Flageole
(819) 539-6050

La Maison du 21e siècle
Le magazine de la maison saine
Maisons écologiques
Depuis 1994, publié quatre fois l'an
Abonnements, CD d'archives et numéro gratuit :
1 800 667-4444
Cours et consultations :
(450) 228-1555 • www.21esiecle.qc.ca

Benoît Girouard, coordonnateur
UNION PAYSANNE
biologique
syndicat agricole
15118, rue St-Joseph, Saint-Augustin-Mirabel (Québec) J7N 1Z3
Téléphone : 450.475.1119 • Courriel : amiral.bio@videotron.ca

Érablière
Bois Francs
Les produits de l'érable des Bois-Francs inc.
André Lamothe, président
615, Principale
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Tél. : (819) 372-3369
Fax : (819) 373-3539
Cell. : (418) 885-1615

La Semence
alimentation saine
Le pain est gratuit.
Les contributions volontaires sont acceptées.
135, 7e Rue
Rouyn-Noranda, Qc J9X 1Z0
Tél.: 819 762-8918
Fax.: 819 762-8312
Heures d'ouverture
Dimanche & Lundi fermé
Mardi & Mercredi de 11h à 17h30
Jeudi & Vendredi de 11h à 19h30
Samedi de 11h à 17h

Un plan intelligent

Pour sauver les races Canadiennes

Si le cheval Canadien est en hausse, il reste à peine 150 vaches Canadiennes pur-sang et 400 poules Chantecler en hiver. Sans un plan de sauvetage audacieux, ces races précieuses, qui ont accompagné le peuple québécois depuis les origines et sont les mieux adaptées à notre milieu, s'éteindront. Les gardiens de ces races patrimoniales, André Auclair en tête, ont conçu ce plan et veulent qu'il soit mis en œuvre.

Entrevue avec André Auclair, par Roméo Bouchard

André Auclair a eu la surprise de voir une de ses juments Canadiennes pur-sang donner naissance à un poulain tout blanc, un gène rare dans la race.

La loi sans les œuvres

Le 15 décembre 1999, sur proposition de la députée Solange Charest, avec l'appui de Yvon Vallières, l'Assemblée nationale a voté la loi 199, qui reconnaît comme races du patrimoine québécois le cheval Canadien, la vache Canadienne et la poule Chantecler. La loi se contente cependant de les reconnaître et d'en encourager la promotion. Mais aucun programme concret n'a suivi. Or si rien n'est fait, la survie des ces races, de deux d'entre elles en particulier, est loin d'être assurée.

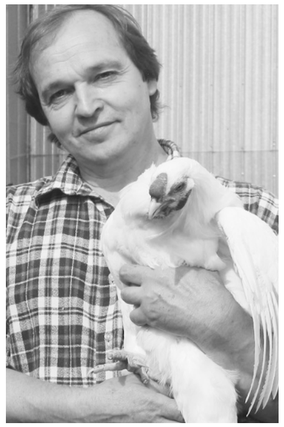

André Auclair est fier de ses poulets Chantecler mais craint pour leur avenir.

Le principal obstacle à la relance de ces races spéciales est l'absence de mesures de préservation, mais plus particulièrement le système de quotas en vigueur pour le lait, le poulet et les œufs. Ce système est prévu pour des élevages industriels, mais il ne peut permettre de rentabiliser un élevage spécialisé de cette nature, lequel doit s'accompagner d'une transformation et d'une mise en marché d'appellation. On a beau essayer de trouver des failles dans le système de quotas, les fédérations ont tôt fait d'occuper les zones grises, comme on l'a vu récemment pour les œufs d'incubation et le poulet de pâturage. Dans le poulet et la pondeuse, en plus, la concentration des producteurs est telle qu'il s'agit quasiment d'un club fermé ou d'un cartel : il ne reste au Québec qu'une centaine de producteurs d'œufs et 700 dans le poulet qui accaparent tous les quotas. La situation évolue dans le même sens dans le lait, surtout depuis la disparition du lait d'exportation hors-quota.

Une fédération des éleveurs de races patrimoniales

Le plan de sauvetage proposé implique la création d'une fédération des éleveurs de races patrimoniales qui regrouperait les membres et éleveurs québécois de trois associations actuelles : 600 membres pour le cheval, 100 membres pour la vache et une centaine pour la poule, pour un total d'environ 800 personnes engagées dans ces trois élevages.

Pour les deux races où la production est contingentée, dans le plan proposé, cette fédération se verrait confier, à l'intérieur d'un plan conjoint spécial, 1% du quota total de lait et 1% du quota total de volailles. Après le 1% pour les œuvres d'art, on aurait le 1% pour le patrimoine, et du même coup, on honorerait les engagements pris à Rio sur la préservation de la biodiversité. D'une année à l'autre, les quotas de lait et de poulet enregistrent des variations de 3 à 5% et dans la pondeuse en 2001, on a connu une augmentation de 8% du contingent. Cette flexibilité serait amplement suffisante pour s'assurer d'atteindre progressivement la marge du 1%. Dans la production d'œufs de consommation, ils ont même dû importer l'équivalent de 2,5% du quota en 2001.

Ces quotas seraient attribués gratuitement, sur une période de 5 à 10 ans selon les productions, pour permettre l'accroissement des cheptels, à des fermes d'élevage de ces races patrimoniales à dimension paysanne, soit un maximum de 20 kg de gras pour une ferme laitière patrimoniale, et 1000 poules ou 5000 poulets pour une ferme avicole patrimoniale, pour un revenu annuel net d'environ 40 000$ avec la plus-value de la transformation et de l'appellation.

En effet, le plan proposé comporte également tout le volet cahier des charges de production, de transformation et de mise en marché de produits d'appellation, tant pour les produits laitiers et bovins Canadiens que pour les œufs et la viande de volaille Chantecler.

Le plan exigera, pour se réaliser, un soutien important du gouvernement, en conformité avec la loi 199, et l'octroi par la Régie des marchés d'un plan conjoint spécifique. Tous ceux qui ont à cœur la conservation et l'expansion de ces races seront invités à soutenir le projet et à exiger toutes autres mesures jugées essentielles non seulement au maintien mais au développement et à la réhabilitation de ces races qui peuvent encore dans l'avenir nous permettre de nous distinguer.

La vache Canadienne

La petite vache noire Canadienne, qu'on a tous vue sur les boîtes de soda, est une vache rustique, économique et idéale pour le fromage et le beurre. En effet, c'est celle qui offre le meilleur équilibre entre les taux de gras et de protéine : en moyenne 4,5 de gras et presque 4 en protéine. Meilleure que la Jersey. Son rendement fromager est de 13%, comparativement à 10% pour les Ayrshire et 9% pour les Holstein.

D'origine normande et bretonne, apparentée à la Jersiaise et à la Guerniaise, elle est ainsi décrite par le vétérinaire J.-A.Couture, premier secrétaire de l'association qui s'est occupée de sa préservation à la fin des années 1800 : « Douée de la santé robuste des races du nord, acclimatée par 3 siècles de séjour en notre pays, d'une frugalité incomparable, nulle autre race bovine ne possède, à elle seule, autant de qualités, ne répond mieux aux soins qu'elle reçoit et n'est plus profitable pour le commun des cultivateurs que la vache canadienne ».

Il en reste environ 450, dont 150 seulement pur-sang. Selon les experts, le seuil critique de la survie d'une espèce animale du genre est de 5000!

Le plan de sauvetage proposé par les éleveurs consiste à lui réserver 1% du quota total de lait qui, sur une période de 10 ans, serait alloué par blocs de 5 kg jusqu'à concurrence de 20 kg à des fermes détentrices d'un troupeau de vaches Canadiennes. Cela permettrait de créer d'ici 10 ans 200 fermes de vaches Canadiennes pouvant procurer un revenu net d'environ 40 000$. Les produits laitiers et bovins provenant de vaches Canadiennes patrimoniales seraient transformés et mis en marché dans des ateliers et réseaux qui seraient progressivement implantés au rythme de la production. On ajouterait ainsi une grande valeur à notre production agricole et à notre vie rurale.

La poule Chantecler

C'est une race mise au point par les moines d'Oka : un poulet blanc avec pattes jaunes et une crête coussin, ce qui la rend plus résistante au froid. La race peut être utilisée aux deux fins, les œufs et la chair. Sa chair est plus savoureuse et moins grasse. C'est naturellement un poulet de pâturage.

Le plan de sauvetage proposé permettrait, grâce à 1% du quota total, de créer 330 fermes de 5000 poulets et 70 fermes de 1000 pondeuses pouvant procurer un revenu net d'environ 40 000$.

Le cheval Canadien

Quant au cheval Canadien, comme il n'y a pas de quota, il progresse plus rapidement! Il est de plus en plus populaire, même chez nos voisins anglophones et chez les Américains, ce qui est une nouvelle menace. C'est un cheval rustique, vaillant, domestique, apte au travail de trait tout autant qu'à la monte. On l'a baptisé à juste titre « le petit cheval de fer ».

Nos chevaux Canadiens sont probablement les seuls descendants restants des haras royaux (écuries) de Louis XIV. Pour ses guerres, le Roi-Soleil sélectionnait des étalons normands et bretons qui pouvaient tout aussi bien tirer les canons qu'être montés par les cavaliers. Ce sont ces étalons polyvalents que Louis XIV envoya aux nobles et aux colons de la Nouvelle France à partir de 1665 et qui se sont acclimatés ici.

On en compte présentement environ 4000, dont au plus 1200 juments actives, ce qui est en deçà du seuil de survie. Environ 60% de ces sujets sont au Québec, mais ils sont de plus en plus convoités par nos voisins, et comme nos éleveurs ne profitent d'aucune mesure de soutien financier ou génétique, ils sont souvent forcés de laisser partir nos meilleurs sujets.

Une ferme du patrimoine

La ferme d'André Auclair, à Saint-Paulin, en Mauricie, est une ferme toute du patrimoine. Son troupeau de chevaux Canadiens est splendide : il a même hérité d'un poulain blanc, gène très rare dans la race Canadienne, qio est généralement noire, baie ou alezane. On y admire aussi des vaches Canadiennes et une basse-cour canadienne de Cnatecler et de dindon bronzé de Charlevoix. Une associée, Ninon Pagé, a développé tout le côté semencier et jardins. Elle détient depuis longtemps des collections de graines anciennes de tomates et de concombres canadiens, et des variétés de betteraves et de melons, y compris le fameux Muscat de Montréal, dans son jardin.

Ninon Pagé a à cœur de préserver les semences patrimoniales.

Malheureusement, avec ses 60 arpents cultivés, André Auclair est à l'étroit. Les producteurs de porcs de l'entourage viennent de lui soutirer à gros prix les terres qu'il louait à ses voisins. Il rêvait d'ouvrir sa fromagerie de lait de vache Canadienne. Mais les tracasseries du système et la disparition du lait d'exportation hors-quota l'ont empêché de réaliser ses projets jusqu'ici. Et ses garçons, qui ont étudié en agriculture, sont contraints d'aller travailler chez les agriculteurs industriels du coin.

Est-ce le sort qu'on réserve à nos paysans de demain?

André Auclair : (819) 268-2037
aauclair@milot.net

La Tête à Papineau

Pour découvrir le patrimoine agricole et rural

Les lectures ne manquent pas autour du terroir et du patrimoine rural. Il y a toute la littérature ancienne sur le Québec rural, les manuels toujours d'actualité des moines d'Oka, et tant d'autres. Depuis quelques années, plusieurs publications reprennent ce matériel ancien ou explorent ce qu'il en reste dans chacune de nos régions. À l'occasion de ce numéro, voici quelques suggestions sans prétention.

Aux limites de la mémoire

Les Publications du Québec ont publié sous ce titre des recueils de photos d'archives superbes, dont un sur la vie rurale, un sur les liens ville-campagne, un sur les forêts et les hommes, un sur les jardins oubliés et un sur les œuvres de femme. Les recueils sont bien présentés et coûtent 30$.

Le classique de Jean Provencher

Jean Provencher a écrit une bible remarquable sur la vie rurale et tous ses savoir-faire, en quatre volumes qui suivent les saisons : *La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Bas-Saint-Laurent, C'était le printemps, C'était l'été, C'était l'automne, C'était l'hiver.* Les quatre sont réunis en un seul volume, le tout aux Éditions Boréal Express.

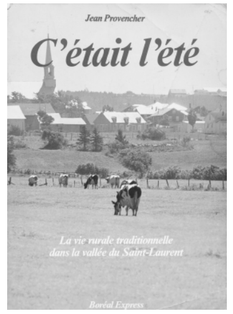

Les livres de Jacques Dorion

Jacques Dorion a produit, aux éditions du Trécarré (Québecor Média) trois livres qui sont à la fois des albums, des circuits et des répertoires de lieux et d'artisans. Fort agréables et instructifs, bien qu'il se ressentent de la confusion qui règne toujours au Québec sur les appellations. Ils s'agit de *Le Québec en 101 saveurs*, *Un dimanche à la campagne* et *Les Terroirs du Québec – Guide agro-touristique.*

Les travaux de Solidarité rurale

Solidarité rurale a produit plusieurs mémoires et colloques sur la question des produits du terroir ici et en Europe. Solidarité rurale gère le programme de soutien aux produits du terroir, financé par le ministère de l'Agriculture, et s'est montrée très critique face au rapport commandé par le Ministère à Anne Desjardins et surtout par les suites assez arbitraires qu'il lui donne.

Solidarité rurale, (819) 293-6825.

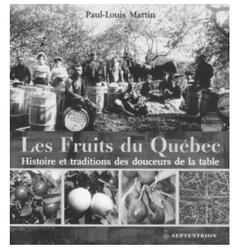

Les travaux remarquables de Paul-Louis Martin

Paul-Louis Martin est un historien et ethnologue qui enseigne à l'Université de Trois-Rivières et qui gère la fameuse Maison de la Prune, à Saint-André-de-Kamouraska. Il est entre autre le défenseur de la petite prune bleue de Damas, ramenée de Syrie par les Croisés, pour ensuite traverser l'océan jusqu'ici. Son livre *Les fruits du Québec*, histoire et traditions des douceurs de la table, aux Éditions du Septentrion, est un incontournable. Il a aussi publié chez Boréal *Promenades dans les jardins anciens du Québec*.

La collection en cours de Michèle Foreman

Michèle Foreman vient d'entreprendre une collection sur l'histoire savoureuse de chaque région du Québec, laquelle va de l'histoire aux artisans et aux recettes. L'Outaouais et le Bas-Saint-Laurent sont parus. La Montérégie est le prochain.

Pour une politique du patrimoine rural

Il est toujours fort utile de lire le rapport produit par Jean Provencher et Roland Arpin pour la Commissions des biens culturels sur le patrimoine agricole et horticole. Quant aux politiques, à ce qu'on voit, elles sont encore à venir ou à appliquer.

Retour du terroir

« Depuis une quinzaine d'années, les produits du terroir et le nouveau vocabulaire qui les exprime ont envahi notre quotidien… Le phénomène, fort bien enraciné en Europe, fleurit dorénavant partout où l'agriculture intensive et les logiques industrielles qu'elle a épousées suscitent les inquiétudes et la méfiance des consommateurs. À tort ou à raison, les gens réagissent ainsi aux effets négatifs qu'accumule une exploitation démesurée des ressources naturelles, eau, sol, forêt et faune. Ils se tournent vers des modes de production et de transformation plus respectueux des milieux vivants, redécouvrant par la même occasion un univers de saveurs, d'usages alimentaires et de diversité de goûts largement occultés par la recherche frénétique de la productivité et du profit rapide… Les progrès remarquables de l'agriculture – que personne ne songe à remettre totalement en question – ont entraîné non seulement un certain nombre d'effets indésirables sur les systèmes naturels et économiques, mais ils ajoutent aujourd'hui de lourdes menaces sur l'avenir même des sociétés rurales de tous les pays. Qu'adviendra-t-il de l'occupation du territoire si les tendances à la concentration, à la spécialisation et au gigantisme qui touchent les productions alimentaires continuent de s'accroître? Les espaces ruraux ne seront-ils que les instruments d'un système agro-industriel mondialisé, aveuglé par la recherche du profit? Y a-t-il encore une place à la campagne pour des producteurs de moindre envergure, pour des familles de vivandiers et de pourvoyeurs partageant l'amour de leur terre et se souciant du bon goût et de la qualité de leurs produits?…

Qu'il s'agisse de fruits, de légumes, de céréales, de viandes ou de tout autre aliment, la production massive et les grands réseaux de distribution qui la soutiennent tendent irrémédiablement vers la standardisation, vers une logique de la maximisation des profits qui, on en a tous les jours les preuves, surexploite les sols et les autres ressources, et appauvrit la diversité génétique… Si l'on convient que l'avenir des zones rurales passe aussi par le développement concerté des avantages naturels et culturels de chaque territoire, alors les artisans des terroirs devront miser davantage encore sur la valeur ajoutée, sur l'originalité et les qualités gustatives de leurs produits…

En somme, c'est bel et bien une alerte qui vient d'être donnée. Avis à tous les producteurs : la guerre aux intrants chimiques, aux hormones et aux OGM est déclarée. La guerre au mauvais goût aussi. Après avoir obtenu de haute lutte le droit de produire, les agriculteurs d'ici auront sans doute bientôt un devoir, celui de produire… autrement.

Paul-Louis Martin, Créneaux, niches et circuits courts : le terroir monte à l'assaut, dans *L'Annuaire du Québec 2004*, Fides, pp. 859 et suivantes.

Le monde n'est pas une marchandise, en musique et en livre

La formule de José Bové a du succès. Elle fait l'objet d'un CD qui paraîtra le 5 octobre et offre une compilation regroupant les meilleurs artistes engagés en France contre la mondialisation et les OGM, et dont les profits seront versés à la Confédération paysanne de France. On y entend Manu Chao, Tryo, Gustave Parking, H-F Thiéfaine, Renaud, Sansévérino, Zebda, Garcia, et d'autres. Distributeur au Québec : Daniel Rochette, 351, 1re Rue, Québec, G1L 2T7, (418) 522-3583 (Fax -3620), **gengisdan@sympatico.ca**; 14,50$.

D'autre part, sous ce titre également, les éditions Écosociété viennent de publier en traduction française le volume de Vandana Shiva sur le brevetage du vivant, Les dérives des droits de propriété intellectuelle. Le livre fait l'histoire de cette question des brevets et en montre les conséquences pour l'humanité tant sur le plan moral qu'écologique et économique. Vandana Shiva montre notamment comment les géants du commerce mondial se servent du droit de propriété intellectuelle pour s'approprier les ressources, produits et procédés biologiques au détriment des peuples de pays non industrialisés. 159 pages, 18$, en librairie.

L'Union paysanne au jour le jour

Rentrée d'automne

Les priorités de l'Union paysanne

L'automne s'annonce chaud pour l'Union paysanne, qui est d'emblée au cœur d'une confrontation de plus en plus sérieuse avec le modèle agricole contrôlé par l'UPA.

Priorités permanentes

Certaines priorités constituent la base même de l'action de l'Union paysanne et font l'objet d'actions constantes.

En premier lieu, **la défense des agriculteurs paysans**, qui se concrétise principalement dans la création et l'action d'unions sectorielles de producteurs. Les unions acéricole et biologique fonctionnent à plein; d'autres sont en préparation dans les secteurs du miel, du bois, du lapin, du lait, etc.

L'autre volet majeur est **l'implication des citoyens** dans l'organisation du mouvement, l'appui aux luttes des producteurs, la revendication de pratiques alimentaires saines pour tous.

La solidarité avec les paysans du monde est aussi une préoccupation constante du mouvement, qui est membre à part entière de Via Campesina et qui animera, à titre de responsable du comité de Via Campesina sur l'agriculture durable, une rencontre continentale à Montréal en février. Ce sera également le thème du prochain congrès national de l'Union paysanne, les 28 et 29 novembre prochains.

La vie et l'action syndicale et politique du mouvement repose bien sûr sur son membership et sur ses structures démocratiques : les conseils régionaux, les unions de production, le conseil national, le congrès et le conseil de coordination de 7 élus qui assurent la cohésion et la solidarité nécessaires à tout mouvement d'action politique. Une campagne de recrutement et de financement aura lieu en octobre-novembre, et un spectacle bénéfice est prévu au Medley de Montréal pour le 10 octobre.

Les grands dossiers

Les grands dossiers qui mobiliseront le mouvement pour les prochains mois et même les prochaines années sont les suivants :

UNION PAYSANNE

Nous écrivons l'histoire...

1. L'accréditation syndicale

Les gains à ce sujet sont progressifs et exigeront du temps. L'idée fait son chemin un peu partout. Une présence dynamique et intelligente, un recrutement incessant, l'organisation d'unions sectorielles de producteurs, l'implication publique des citoyens sont des éléments essentiels pour avancer.

2. Les plans conjoints et la gestion de l'offre

Le contrôle absolu de l'UPA sur les plans conjoints de mise en marché des produits agricoles est à la fois le centre névralgique du pouvoir de l'UPA, le principal sujet de mécontentement des producteurs face à l'UPA, et l'obstacle majeur à la production paysanne et à la mise en marché locale et diversifiée de produits paysans. C'est aussi au cœur des débats sur le libre-échange. Présentement, c'est dans le sirop d'érable que se joue ce dossier. Mais il est question de la formation d'un front commun afin de permettre à tous ceux qui se rejoignent sur ce point dans les autres productions, sans nécessairement adhérer au credo complet de l'Union paysanne, de pouvoir unir leurs forces.

3. La levée du moratoire sur l'industrie porcine

Les conditions prévues pour la levée du moratoire par la loi 54, qui reviendra devant les députés bientôt, sont nettement insuffisantes et trop imprécises, tant pour ce qui est des normes environnementales que des pouvoirs municipaux et citoyens. L'Union paysanne aura à intervenir, de pair avec les autres mouvements écologiques et citoyens, pour éviter une deuxième vague d'invasion porcine, cette fois-ci dans les régions non saturées.

4. Les états généraux de l'agriculture

Le projet d'états généraux de l'agriculture, lancé au congrès de l'Union paysanne de l'an dernier, a déjà fait un bon bout de chemin. Il est désormais clair que l'initiative ne viendra pas du gouvernement, mais des différents intervenants en agriculture qui seront appelés à se l'approprier. Un large consensus apparaît concernant la nécessité, l'opportunité et la possibilité d'un tel exercice qui reste cependant à élaborer. L'Union paysanne tient à y jouer un rôle important, mais elle entend bien partager ce dossier avec tous les partenaires. Une rencontre exploratoire des partenaires qui ont manifesté leur intérêt se tiendra d'ailleurs le 15 octobre.

5. La certification paysanne et bio-paysanne

Les démarches nécessaires au développement et à l'implantation d'un label et d'une certification pour les produits provenant de fermes paysannes ou bio-paysannes sont entamées et avanceront dans la mesure où le financement le permettra. Le développement de l'agriculture paysanne et la mise en marché de produits paysans passent par la création de produits qualifiés, ce qui implique des appellations et des cahiers des charges comme base de réseaux alternatifs de distribution.

Les services accessibles à tous

L'Union paysanne ne dispose pas des ressources suffisantes pour offrir tout un réseau de services techniques et d'employés permanents. Mais elle offre déjà de bons outils d'action.

Des responsables élus :

Maxime Laplante, président, (419) 926-2473, maximelaplante@yahoo.com

Benoît Girouard, secrétaire général, Union biologique, permanent au bureau de Mirabel, (450) 475-1119 et (514) 605-6800, amiral.bio@videotron.ca

François Leduc, trésorier, (514) 634-1634,

Léandre Bergeron, Abitibi, (819) 764-3141

Véronique Côté, relations internationales, (514) 802-3901

Perry Bisson, communications internes, (514) 640-0143

Russell O'Farrell, Union acéricole, (418) 642-5705 et 559-5705

Région d'Abitibi, Patrick Rancourt, (819) 637-2645

Région du Bas-Saint-Laurent : Simon Alain, (418) 894-1157

Région du Centre-du-Québec : Alfred Angers, (819) 344-2091

Région de Charlevoix : Marc Bérubé, (418) 439-2706

Région de Chaudière-Appalache : France Pelchat, (418) 335-3225

Région de la Côte-Nord : Jean Després, (418) 589-5681

Région de l'Estrie : Jacques Blais, (819) 888-2498

Région de Gaspésie : Bob Eichenberger, (418) 759-5673

Région de Lanaudière : Pierre Massé, (450) 836-3132

Région des Laurentides : Robert Séguin, (450) 623-0651

Région de Mauricie-Portneuf : Évelyne Bellemare, (819) 532-1463

Région de la Montérégie : Daniel Gosselin, (450) 346-8732

Région de Montréal-Laval : Charles Mercier, (514) 274-5020

Région de l'Outaouais : Valérie Breton, (819) 771-8984

Région de Québec : Christian Thivierge, (418) 622-2729 / 683-7225, poste 319

Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Marc Tremblay, (418) 591-0719

Des services :

Le secrétariat national à Saint-Germain-de-Kamouraska : Roméo Bouchard, directeur; Gisèle Saint-Pierre, secrétaire, (418) 492-7692, maisondu.rendez-vous@sympatico.ca

Le bureau de Mirabel : Benoit Girouard, (450) 475-1119 / 605-6800, amiral.bio@videotron.ca

Le journal : Roméo Bouchard, directeur, (418) 492-7692, journal@unionpaysanne.com

Le site web : www.unionpaysanne.com, Jacques Gauthier, (418) 926-2589

Le Centre paysan : Pierre Lavoie, (418) 926-1362, centrepaysan@globetrotter.net

La Corporation des Fêtes paysannes, Benoit Girouard, (450) 475-1119

Coalition pour la défense du sirop d'érable : Russell O'Farrell, (418) 642-5705 / 559-5705

Spectacle bénéfice

UNION PAYSANNE

Les Zapartistes (humoristes engagés)

Les tireux d'roches (musique et contes)

vous convient à une soirée festive et politique en appui à l'Union paysanne

Dimanche 10 octobre au Medley, 1170, St-Denis
Ouverture des portes à 19h, spectacle à 20h

Information et points de vente
Contactez Perry ou Manon au (450) 585-0189
Coût du billet : 20$

Billetterie du Medley : (514) 908-9090 à 21.50$
Billetterie TicketPro : (514) 842-6557 à 24,10$

COOPÉRATIVE UNITEK
Fabricant de fertilisant naturel marin

Farine de crabe • N5,2 - P3 - K1
Farine d'algue • N1,2 - P0,3 - K1,7
Farine de martre • Calcium 32% • pH 8.8
Émulsion de lombricompost • N0,07 - P0,07 - K0,2
Prix à la tonne pour agriculteurs

(418) 587-6513 • coopunitek@linuxmail.org

centre paysan
6600, Marie-Victorin, Sainte-Croix, Québec G0S 2H0
centrepaysan@globetrotter.net • (418) 926-1362

Formation Centre paysan

Le Centre paysan vous offre une série d'activités de formation et d'ateliers pratiques au cours des mois d'octobre à décembre.

En voici la programmation.

Formation	Date	Endroit	Tarif
Productions animales			
Élevage biologique de chèvres	7 octobre 16 novembre	Saint-Flavien	60$
Soins homéopathiques pour les animaux	3 novembre	Sainte-Croix	95$
Élevage biologique du porc	11 novembre	Saint-André	60$
Productions végétales			
Culture sous abri en rotation	22 octobre	Kamouraska	60$
Produire ses propres semences	26 octobre 20 novembre	Kamouraska	60$
Transformation			
Fabrication de fromage Introduction (2 jours)	16-17 octobre	Saint-Valère	110$
Boulangerie	18 octobre 6 novembre	Saint-Stanislas	60$
Lacto-fermentation	23 octobre	Sainte-Croix	60$
Transformation des herbes médicinales	30 octobre	Saint-Valère	45$
Fabrication de fromage Brie, mascarpone et tortillons	13 novembre	Saint-Valère	55$
Salage et fumaison	14 novembre	Warwick	60$
Fumaison	22 novembre 11 décembre	Saint-Apollinaire	60$
Boulangerie	27 novembre	Warwick	60$
Fabrication de terrines et de rillettes	12 octobre 23 novembre	Saint-Flavien	70$
Saucisses et épices	19 octobre 30 novembre	Saint-Flavien	70$
Divers			
Compostage à la ferme	5 octobre	Saint-Valère	60$
Fabrication de savon	16 octobre	Warwick	60$
Abattage sécuritaire d'arbres (2 jours)	27-28 octobre	Sainte-Croix	140$
Tannage	2 décembre	Sainte-Croix	60$
Découpe de viande	À déterminer	Sainte-Croix	60$

« Vous prévoyez passer le flambeau? **Planifiez la relève!** »

Vous travaillez fort pour assurere le succès de votre entreprise... Et après?

Jean-Pierre Amirault, B.Sc. (Agr.Eng.)
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
jean-pierre.amirault@groupeinvestors.com
Grand Montréal, Montérégie, Centre-du-Québec

Groupe Investors
DES SOLUTIONS À VOTRE MESURE
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE CABINET DE SERVICES FINANCIERS
sans frais : 1-866-733-1796

MC Marques de commerce de Groupe Investors Inc. Utilisation sous licence par les sociétés affiliées.

Saveurs paysannes Mauricie

Si quelqu'un doutait encore de l'existence d'une agriculture paysanne au Québec, ce répertoire paysan de la Mauricie, sans être complet, en fait la preuve et plaide en faveur d'un appui concret à la production paysanne.

Nous comptons sur vous pour nous aider à bâtir un répertoire complet qui fasse autorité dans tout le Québec.

Les artisans

Jean Guilbert
Saint-Maurice
(819) 372-0414

Le Jardin des semenciers
Rodrigue Flageole
Saint-Gérard-des-Laurentides
(819) 539-6050

Le Jardin de l'Olympe
Pain, pâtisserie, champignons, figues
Lina de Rossi
Saint-Stanislas
(418) 328-4319

André Auclair
Races canadiennes et semences anciennes
Saint-Paulin
(819) 268-2037

Les Jardins du Grand-Portage
Semences, jardin, éducation
Yves Gagnon
(450) 835-5813

Ferme Champ de rêve
Chèvres angora
Alfred Pellerin
Sainte-Geneviève-de-Batiscan
(418) 362-2337

Les Ateliers Libellule
Impression textile artisanale
Lucie Chamberland
Saint-Mathieu
(819) 532-1007

Les Jardins maraîchers H.Dugré et fils
Marinades, confitures
(819) 377-3108

Fromagerie artisanale de Gaëtan Caron
Chèvres
Saint-Louis-de-France
(819) 379-1772

Les Bières de la Nouvelle-France
Ambrée de sarrasin, claire-fontaine, blonde d'épeautre
Saint-Paulin
(819) 268-5500

L'Érablière aux mille érables
Angelo Trépanier
Saint-Thècle
(418) 289-2348

Ferme Le Crépuscule
Poulet de pacage naturel bio
Jean-Pierre Clavet
Yamachiche
(819) 296-3139

Source Saint-Justin
Eau minérale
Saint-Justin
(819) 227-2106

Moulin Saint-Louis
Farine de sarrasin
Sainte-Ursule
(819) 228-8070

Domaine de la Vigneraie
Vin
Notre-Dame-du-Mont-Carmel
(819) 371-5444

Vignoble Bernard Dubois
Vin
Saint-Prosper
(418) 328-4213

Le Jardin de ma grand'mère
Confitures
Sainte-Angèle
(819) 268-5756

Verger Barry
Sainte-Anne-de-la-Pérade
(418) 325-2274

Le Maraîcher de Batiscan
Batiscan
(418) 362-2196

Fruits des bois
Confitures, gelée
Saint-Narcisse
(418) 328-3928

Ferme apicole Huot
Saint-Louis-de-France
(819) 378-5275

Villa des abeilles
Sainte-Ursule
(819) 228-3156

Rucher de la Montagne bleue
Saint-Paulin
(819) 268-2016

Terroir-saveurs de la Seigneurerie Lefebvre
Confit d'oie
Trois-Rivières
(819) 374-4191

Poulet fermier Jym
Saint-Maurice
(819) 375-2019

Le Petit Boulanger
Bio
Lac à la Tortue
(819) 538-8448

Érablière Lampron
Charrette
(819) 386-4190

Savonnerie Candeur
Batiscan
(418) 362-3475

Ferme Boisvert
Saint-Louis-de-France
(819) 373-0682

Ferme La Bisonnière
Saint-Prosper
(418) 328-3669

Gambrinus
Brasserie artisanale
Trois-Rivières
(819) 691-3371

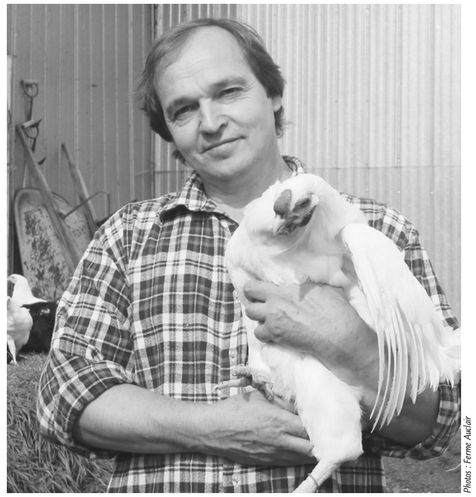

Photos : Ferme Auclair

Au Sarrasin d'autrefois
Sainte-Angèle de Prémont

Les Jardins de Marthe
Légumes bio
Sainte-Marthe-du-Cap

Le Panetier
Boulangerie artisanale
Trois-Rivières

Érablière Mékinac
Florian Saint-Yves
Trois-Rivières

Légumes bio
Charrette

Bernard Synnott
Maréchal-ferrant
Saint-Élie-de-Caxton

Les bonnes tables

Érablière du Boisé
Saint-Louis-de-France

Ferme La Bisonnière
Saint-Prosper

Restaurant Le Candélabre
Saint-Léon-le-Grand

Le Grand héron du lac Saint-Pierre
Pointe-du-Lac

Auberge du Domaine de la Baie
Saint-Boniface

Auberge Samuel de Champlain
Des Chenaux

Auberge Le Baluchon
Saint-Paulin

Auberge Saint-Mathieu-du-Lac
Saint-Mathieu-du-Lac

Auberge Le Trappeur
Saint-Mathieu-du-Parc

Auberge du Lac Jackson
Saint-Mathieu-du-Parc

Auberge du Lac Blanc
Saint-Alexis-des-Monts

Auberge du Lac Saint-Pierre
Pointe-du-Lac

Chez Claude, Castel des prés
Trois-Rivières

Restaurant Le Guéridon
Trois-Rivières

Restaurant le Passerin
Sainte-Flore-de-Grand-Mère

Crêperie de Flore
Grand-Mère

La Pointe à Bernard
Shawinigan

Rouge Tomate
Shawinigan-Sud

Paul Piché, traiteur
Trois-Rivières

Les comptoirs paysans

Circuit des produits du terroir de la MRC de Maskinongé

La Pousse-santé
Louiseville
(819) 228-8629

Le Magazin général Lebrun
Saint-Joseph-de-Maskinongé
(819) 227-2147

Marché public de Shawinigan
Les Romarins
Sainte-Anne-de-la-Pérade

Fromagerie l'Ancêtre
Trois-Rivières

Fouquet & Morell, fine alimentation
Trois-Rivières

Panier Santé Solergie
Magasin aliments naturels

Shawinigan-Sud
Grand-Mère Nature

Magasin d'aliments naturels
Grand-Mère

La Petite Meunière
Magasin d'aliments naturels
Cap-de-la-Madeleine

Le marché paysan

fruits, légumes, viandes, bonne bouffe et autres à vendre

Bas-Saint-Laurent

Quai des Bulles...
Savons de la mer à l'huile de chanvre et aux algues de la Gaspésie. Savons de la terre aux argiles blanche, verte ou rouge. Barres de massage aux beurres de cacao et de karité et à l'huile d'amande douce. Boutique ouverte de juin à octobre.
Pour obtenir notre catalogue, visitez notre site ou téléphonez-nous au
418-492-9673
quaidesbulles@globetrotter.net
www.quaidesbulles.ca

Cantons de l'Est

À vendre
Séparateur à lait Viking modèle AE669 : prix à déterminer.
Équipement acéricole : évaporateur Teknik 5 pi x 14 pi (2 pannes à plis 5 pi x 6 pi et 5 pi x 8 pi) et poêle à finir 2 pi x 8 pi (cuve en acier inoxydable) : 3000.00$
Plus de 1000 chaudières d'aluminium 2 gal. : 2.00$ l'unité
Chalumeaux et couvercles : 0.95$ l'unité
Informations :
(450) 372-6940
lessel@sympatico.ca

Centre du Québec

Formation
Une journée ou deux jours
Boulangerie
55$ / 1 jour Date : 6 novembre 04
Savon
55$ / 1 jour Date : 20 novembre 04
Viennoiseries
55$ / 1 jour Date : 30 octobre 04
Saucisses-pâtés-rillettes
110$ / 2 jours Dates : 23 et 24 octobre 04
Salage et fumage des viandes et poissons
55$/1 jour Date : 13 novembre 04
Lieu de la formation : La grange jaune
Inscription au : 819-358-5635
Les coûts incluent les notes de cours et le repas du midi.

Encan de petits animaux Villeroy
Du 1er mai au 2 octobre, aux deux semaines, le samedi, à partir de 13 heures. Direction autoroute 20, sortie 253, Villeroy. Près du restaurant Bouftonne.
Contactez Francine au (819) 385-4664

Pour sauvegarder
Beau domaine agricole, paysan offre séjour de familiarisation aux travaux et aux bonheurs paysans. Dans une philosophie autarcique, pour jeunes humains encore en vie! Aucune rémunération, mais aucun frais de formation. Moyen et long séjour.
(450) 258-4415

Recherche
Petite maison de campagne ou chalet 4 saisons à louer ou à vendre.
Écologiste en réflexion et rédaction de projet (ferme pédagogique)
Lily : 450-565-3996

À vendre
Chèvres nubiennes pure race beiges, taupes et blanches – 1 1/2 an. De l'élevage Mac Mahan d'Arundel.
Diane : 819-326-2779

Montréal

Recherche
Lot forestier, 20 acres et plus, avec possibilité de construction, entre Montréal et Gaspé, au sud du fleuve.
Budget de 30 000$. Est-ce possible?
(514) 457-1033

Terre disponible
Terre agricole de 120 arpents, cherche locataire ou partenaire respectueux de la terre, intéressé à un projet agricole de qualité.
Informations : (514) 271-7559

Québec

La Rosalie Épicerie santé

Vaste choix fruits, légumes, viandes biologiques, vitamines, suppléments, cosmétiques, naturopathes en permanence, commandes spéciales, point de chute, ateliers de cuisine, livraison, atmosphère conviviale.
courriel : rosalie1@globetrotter.net
Julien Lepoutre, propriétaire

Saguenay/ Lac-Saint-Jean

Le Jardin des Mômes
Ferme maraîchère écologique, membre du WWOOF.
Tremblay Marc, propriétaire
576, Anse à Pelletier,
Saint-Fulgence, Québec, G0V 1S0
Téléphone : (418) 674-1787

Le soleil Le vent
Aliments naturels, suppléments alimentaires, fruits et légumes biologiques, futons, sandales, livres, dépliants, cours de cuisine.
2425 rue Saint-Dominique,
Jonquière, Québec, G7X 6L9
Téléphone (418) 547-6227

Garde-Manger
Aliments biologiques et équitables. Produits naturels et suppléments. Aliments sans gluten. Phytothérapie et naturopathie. Conseillères spécialisées.
La plus grande surface au Saguenay/ Lac-Saint-Jean
1415 Des-Champs-Elysées
Chicoutimi, Québec
(418) 696-1597

Récoltez votre arbre de Noël en famille

Les initiatives pour rapprocher les consommateurs du producteur et les sensibiliser à l'origine de ce qu'ils achètent se multiplient. Une nouvelle expérience originale est née à Noël l'an dernier et semble vouloir se multiplier. Le Groupe de simplicité volontaire de Québec a proposé aux gens de Québec d'aller, en famille, sur une ferme faire eux-mêmes la cueillette de leur arbre de Noël. Un paysan de l'Île d'Orléans, M. Marc-André Paquet, a ouvert son boisé où il y avait abondance de jeunes sapins. Les gens ont économisé sur le prix (12$), rétabli une belle tradition, et obtenu des arbres qui ont poussé sans pesticides.

Les paysans ou citoyens intéressés à participer à l'expérience peuvent s'adresser à Pascal Grenier, responsable du Groupe de simplicité volontaire de Québec,
(418) 660-3550, **responsable@gsvq.org**

Abonnez-vous à

UNION PAYSANNE le journal

Un journal qui parle des vraies affaires... dans des mots que tout le monde comprend!

Illustration : Frédéric Back

ABONNEMENT / ADHÉSION

Nom _____

Organisme ou entreprise (s'il y a lieu) _____

Adresse _____ Localité _____ Code postal _____

Téléphone _____ Fax _____ Courriel _____

ABONNEMENT AU JOURNAL

○ ABONNEMENT NON MEMBRE (34,50$, taxes incluses)

N.B. : La cotisation de 60$ inclut l'abonnement au journal. En attendant leur renouvellement, les membres peuvent s'abonner au journal en calculant 2$ par mois manquant.

Complétez le formulaire, joignez le paiement et expédiez le tout à l'Union paysanne, le journal, 453, Principale, Saint-Germain-de-Kamouraska, Québec, G0L 3G0.

ADHÉSION À L'UNION PAYSANNE

Production _____

Catégorie de membre
Paysan ○ Certifié biologique ○ Carte de producteur ○
Citoyen ○ Groupe sympatisant ○

Adhésion ○ **Renouvellement** ○ **Cotisation annuelle : 60$**

Cotisations supplémentaires : Union biologique 40$
Union acéricole 10$

Tarifs des petites annonces selon le nombres de parutions

Parutions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
minimum	12.00	12.00	12.00	11.00	11.00	11.00	10.00	10.00	10.00	10.00
plus de 20 mots	.50/mot	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50
caractère gras	.50/mot	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50
cadre	.50/mot	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50
logo ou photo	tarifs sur demande									

Les petites annonces

Services d'annonces classées, personnelles et commerciales

Dates de tombée	Dates de parution
1er novembre	15 novembre
15 janvier	1er février

Réservation

Union paysanne, Le Journal
a/s Monsieur Michel Lemay
453 Principale
Saint-Germain-de-Kamouraska
(Québec), G0L 3G0
Téléphone : (418) 492-7692
Télécopieur : (418) 492-6029
Courriel : journal@unionpaysanne.com

Pas de vacances pour l'Union paysanne!

Les fêtes paysannes se sont succédé, pour mettre en évidence les producteurs et les produits paysans

- *la Fête paysanne à Saint-Maurice, en Mauricie, sur la ferme de Jean Guilbert;*
- *la Bio-fête au Marché Maisonneuve, à Montréal;*
- *la Fête bio paysanne, dans le quartier Saint-Michel, dans le cadre du projet TOHU;*
- *l'Abitibi et plusieurs autres régions ont aussi organisé ou participé à des fêtes et à des marchés paysans.*

Des manifestations importantes ont également eu lieu

- *Le 20 août, une coalition de 6 groupes d'acériculteurs, dont l'Union acéricole paysanne, à laquelle s'étaient joints des membres de l'Union paysanne, a manifesté devant la Régie des marchés et le MAPAQ pour réclamer l'arrêt des poursuites de l'UPA contre ses propres producteurs, et la suspension de l'agence de vente et des quotas obligatoires. L'audience de la Régie n'a pas eu lieu, et l'UPA a demandé à la Cour supérieure une condamnation pour outrage au tribunal à l'égard de Russell O'Farrell, Simon Deschênes, l'Union acéricole paysanne et l'Union paysanne. Le journaliste de La Terre de chez nous, Thierry Larivière, bien connu pour ses articles partiaux sur le sujet dans La Terre de chez nous, s'est plaint à la Fédération des journalistes d'avoir été forcé par les manifestants de quitter les lieux.*

- *Le 3 septembre, la même coalition, appuyée par Daniel Pinard et Claude Beausoleil, tous deux gastronomes réputés, a donné à Montréal une conférence de presse nationale pour défendre le sirop d'érable d'origine, menacé par le système actuel de mise en marché imposé par l'UPA.*
- *Le 12 septembre, à l'occasion de la journée Portes ouvertes de l'UPA, pour informer les visiteurs au siège social de l'UPA du monopole syndical et protester contre l'exclusion des fermes membres de l'Union paysanne qui cotisent obligatoirement à l'UPA, notamment la ferme Chimo, en Gaspésie, le conseil de l'Union paysanne de Montréal a organisé à Longueuil une manifestation qui n'est pas passée inaperçue...*

À venir

- *Le premier spectacle bénéfice de l'Union paysanne aura lieu au Medley, à Montréal, le 10 octobre au soir, avec la participation exceptionnelle des Zappartistes et du groupe Les Tireux d'roches On ne gagnera pas la bataille pour la paysannerie contre les milliardaires de l'agriculture et de l'alimentation industrielles avec des vœux pieux et des discussions de salon : il faut des combattants et des munitions, et dans un combat du genre, on ne peut pas trop compter sur les autres!*

- *Le quatrième congrès de l'Union paysanne aura lieu cette année en Montérégie¸ à Saint-Jean-sur-le-Richelieu (campus Fort Saint-Jean), du vendredi soir 26 novembre au dimanche après-midi 28 novembre. Le thème général portera sur notre lien commun avec la lutte des paysans du monde, car tout comme eux, nous sommes menacés par le libre-échange. Les problèmes liés à la mise en marché locale et diversifiée des produits agricoles seront donc au cœur des discussions. Tous les membres de l'Union paysanne peuvent participer et voter au congrès. Le prochain numéro du* Journal*, qui paraîtra le 15 novembre, fera état des thèmes du congrès et traitera de l'agriculture en Montérégie : des trésors de terroirs noyés dans un désert de maïs-soya. Le paradoxe, ou plutôt l'aberration, de l'agriculture industrielle dans les régions périurbaines.*

Commission Coulombe

- *Grâce à Christian Thivierge, jeune ingénieur forestier de Québec qui travaille avec nous depuis l'an dernier, nous avons pu présenter à la Commission Coulombe un solide mémoire sur la gestion de la forêt, centré sur la nécessité d'enlever la gestion de la forêt aux industries de transformation pour la confier à des agences régionales, sous gouvernance régionale et nationale. Ces agences vendraient ensuite le bois aux industries de transformation, en tenant compte d'un prix plancher régional et de la capacité des réserves forestières régionales. La conférence des élus de l'Abitibi et plusieurs autres organismes en région ont appuyé notre position.*